



LES ALIMENTS MAPLE LEAF INC.

NOTICE ANNUELLE

Le 21 mars 2014

LES ALIMENTS MAPLE LEAF INC.
NOTICE ANNUELLE
Le 21 mars 2014

TABLE DES MATIÈRES

| | <u>Page</u> |
|--|-------------|
| Note spéciale à l'égard de l'information prospective | 1 |
| Aperçu des activités | 2 |
| Évolution générale de la société..... | 4 |
| Description des activités | 12 |
| Groupe des produits de la viande..... | 13 |
| Marchés et concurrence – Groupe des produits de la viande | 15 |
| Groupe agroalimentaire | 15 |
| Maple Leaf Agri-Farms | 15 |
| Équarrissage Rothsay | 16 |
| Marchés et concurrence – Groupe agroalimentaire | 16 |
| Groupe des produits de boulangerie | 16 |
| Groupe des produits de boulangerie – Généralités | 17 |
| Groupe des produits de boulangerie frais | 17 |
| Groupe des produits de boulangerie congelés | 18 |
| Marchés et concurrence – Groupe des produits de boulangerie | 19 |
| Activités à l'étranger..... | 20 |
| Immobilisations incorporelles – Marques de commerce et brevets | 20 |
| Environnement..... | 21 |
| Relations avec les membres du personnel..... | 22 |
| Facteurs de risque | 22 |
| Structure de la société | 22 |
| Description de la structure du capital..... | 23 |
| Dividendes | 27 |
| Marché pour les titres..... | 28 |
| Administrateurs et dirigeants | 29 |
| Comité d'audit | 32 |
| Poursuites et procédures réglementaires | 34 |
| Conflits d'intérêts..... | 34 |
| Membres de la direction et autres personnes intéressées dans des transactions importantes..... | 34 |
| Agent des transferts et agent comptable des registres..... | 35 |
| Intérêts des experts..... | 35 |
| Contrats importants..... | 35 |
| Autres renseignements | 37 |
| Annexe A – Charte du comité d'audit | A-1 |

LES ALIMENTS MAPLE LEAF INC. NOTICE ANNUELLE

Sauf indication contraire, les renseignements contenus dans la présente notice annuelle sont en date du 31 décembre 2013 et tous les chiffres sont en dollars canadiens. Sauf si le contexte l'indique autrement, toute mention des « Aliments Maple Leaf » ou de la « société » renvoie à Les Aliments Maple Leaf Inc. et à ses filiales consolidées.

NOTE SPÉCIALE À L'ÉGARD DE L'INFORMATION PROSPECTIVE

Le présent document et les communications publiques, orales ou écrites, de la société contiennent souvent de l'information prospective au sens des lois sur les valeurs mobilières applicables. Ces énoncés sont fondés sur des attentes, estimations, prévisions et projections courantes sur les secteurs dans lesquels la société exerce ses activités et sur des opinions et hypothèses formulées par la direction de la société. Ces énoncés comprennent, sans s'y limiter, des énoncés sur les objectifs de la société ainsi que des énoncés liés aux opinions, plans, objectifs, attentes, anticipations, estimations et intentions de la société.

L'information prospective spécifique figurant dans le présent document comprend, sans s'y limiter, les énoncés relatifs au moment où sera menée à bien la vente des actions de Boulangerie Canada Bread, Limitée à Grupo Bimbo, S.A.B. de C.V. (rien ne garantissant que la transaction sera effectuée); aux avantages attendus; à l'échéancier, aux mesures, aux coûts et aux investissements associés au plan de création de valeur de la société; aux attentes relatives à l'amélioration des efficacités; à l'utilisation prévue des soldes de trésorerie; aux sources de fonds pour les besoins continus des activités; aux dépenses d'investissement; aux attentes relatives aux acquisitions et aux dessaisissements; au moment de l'ouverture des nouvelles usines et de la fermeture des anciennes et aux pertes d'emploi. Des termes comme « prévoir », « anticiper », « avoir l'intention de », « tenter », « pouvoir », « planifier », « croire », « chercher », « estimer » et leurs dérivés et d'autres expressions semblables ainsi que l'emploi du futur signalent la présentation d'information prospective. Ces énoncés ne constituent pas des garanties au sujet du rendement futur et concernent des hypothèses et des risques et incertitudes difficiles à prévoir.

En outre, l'information prospective contenue dans le présent document est fondée sur certains facteurs et hypothèses concernant notamment ce qui suit : la conjoncture économique au Canada, aux États-Unis, au Royaume-Uni et au Japon; le taux de change entre le dollar canadien et le dollar américain, la livre sterling et le yen; l'approvisionnement et les prix des matières premières, de l'énergie et des fournitures; l'établissement du prix des produits; la disponibilité d'assurances; l'environnement concurrentiel et la conjoncture connexe des marchés; l'amélioration des efficacités opérationnelles par suite du plan de création de valeur ou d'autres mesures; l'accès soutenu au capital; les coûts de conformité avec les normes en matière d'environnement et de santé; l'hypothèse selon laquelle aucun litige en cours ne se soldera par un résultat défavorable; l'absence de mesures imprévues par les gouvernements au Canada et à l'étranger, et l'hypothèse générale selon laquelle aucun des risques décrits ci-après ou mentionnés ailleurs dans le présent document ne se réalisera. Toutes ces hypothèses sont fondées sur l'information dont dispose actuellement la société, y compris l'information obtenue auprès de tiers. Ces hypothèses pourraient se révéler erronées en tout ou en partie. De plus, les résultats réels pourraient différer considérablement de ceux qui sont explicites, implicites ou prévus dans l'information prospective, lesquels ne reflètent les attentes de la société qu'à la date à laquelle ils ont été formulés.

Les facteurs qui pourraient faire en sorte que les résultats réels diffèrent considérablement des résultats, explicites ou implicites, contenus dans l'information prospective comprennent les suivants :

- le risque lié à la vente de la participation de la société dans Boulangerie Canada Bread, Limitée à Grupo Bimbo, S.A.B. de C.V.;
- le risque lié à la mise en œuvre et à l'exécution du plan de création de valeur de la société;
- le risque lié à la disponibilité des capitaux et à l'endettement de la société;

- le risque lié aux changements apportés aux systèmes et aux processus de la société;
- le risque lié à la contamination des aliments, à la responsabilité à l'égard des produits de consommation et aux rappels de produits;
- le risque lié aux acquisitions, aux dessaisissements et aux dépenses d'investissement;
- l'incidence des fluctuations des cours du marché des titres à revenu fixe et des titres de capitaux propres de même que des variations des taux d'intérêt sur la charge de retraite et les besoins de fonds;
- la nature cyclique du coût et de l'approvisionnement des porcs et la nature concurrentielle du marché du porc en général;
- le risque lié à la santé du bétail;
- l'incidence d'une pandémie sur les activités de la société;
- le risque de change de la société;
- la capacité de la société à couvrir l'incidence de la fluctuation des prix des marchandises au moyen de contrats à terme boursiers sur marchandises et d'options;
- l'incidence des variations de la valeur de marché des actifs biologiques et des instruments de couverture;
- l'incidence des événements internationaux sur les prix et la libre circulation des marchandises;
- le risque lié à la conformité avec la réglementation gouvernementale détaillée;
- le risque lié aux litiges;
- l'incidence des changements dans les goûts des consommateurs et leurs habitudes d'achat;
- l'incidence de la réglementation détaillée sur l'environnement et les responsabilités éventuelles en matière d'environnement;
- le risque lié à la consolidation du commerce de détail;
- le risque lié à la concurrence;
- le risque lié à l'observation dans le monde entier des diverses lois et pratiques en vigueur dans le cadre du droit du travail, le risque lié à d'éventuels arrêts de travail en raison du non-renouvellement de certaines conventions collectives et le risque lié au recrutement et au maintien en poste de personnel qualifié;
- le risque lié aux distributeurs indépendants de la société;
- le risque lié à l'établissement du prix des produits de la société;
- le risque lié à la gestion de la chaîne d'approvisionnement de la société;
- le risque lié à l'incapacité de cerner et de gérer les risques stratégiques auxquels la société est exposée.

La société avertit le lecteur que la liste des facteurs qui précède n'est pas exhaustive. Ces facteurs sont exposés de façon plus détaillée sous la rubrique « Facteurs de risque » à la page 22 du présent document. Il y aurait lieu de se reporter à cette rubrique pour plus de précisions, de même qu'aux autres documents dont il est fait mention dans celle-ci. La société n'a pas l'intention de mettre à jour l'information prospective, orale ou écrite, et décline expressément toute obligation de cette nature, en raison de nouvelles informations, d'événements futurs ou autrement, sauf lorsque la loi l'exige.

D'autres renseignements concernant la société, y compris le rapport de gestion de la société, sont disponibles sur SEDAR, à l'adresse www.sedar.com, ou au www.mapleleaffoods.com.

APERÇU DES ACTIVITÉS

Les Aliments Maple Leaf, dont les ventes se sont élevées à environ 4,4 milliards de dollars pour l'exercice 2013, est une importante société de viandes, de repas et de produits de boulangerie à valeur ajoutée établie au Canada. Les activités de la société se divisent en trois secteurs opérationnels isolables : le Groupe des produits de la viande, le Groupe agroalimentaire et le Groupe des produits de boulangerie. Le Groupe des produits de la viande et le Groupe agroalimentaire forment ensemble le Groupe des

protéines animales, lequel s'occupe de la production et de la commercialisation de produits à base de protéines animales.

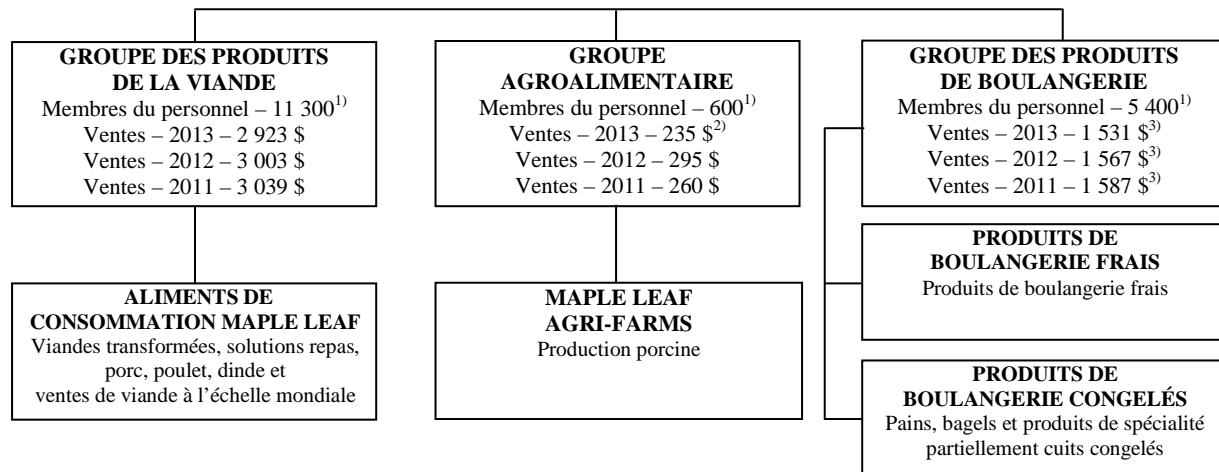
Le Groupe des produits de la viande, qui englobe l'unité opérationnelle Les Aliments de consommation Maple Leaf, offre des produits de viande préparée à valeur ajoutée, des trousses-repas, des collations protéinées ainsi que des produits de porc, de volaille et de dinde frais à valeur ajoutée. Les produits de viande sont vendus sous les marques de la société ainsi que sous des marques privées et par l'intermédiaire de services alimentaires et de réseaux industriels.

Le Groupe agroalimentaire, qui englobe l'unité opérationnelle Maple Leaf Agri-Farms, se consacre à l'approvisionnement de la société en porcs destinés à l'abattage.

Le Groupe des produits de boulangerie est constitué de la participation de 90,0003 % des Aliments Maple Leaf (au 21 mars 2014) dans Boulangerie Canada Bread, Limitée (« Canada Bread »), chef de file dans la fabrication et la commercialisation de produits à base de farine à valeur ajoutée, y compris le pain frais au Canada, le pain partiellement cuit (« précuit ») congelé aux États-Unis et au Canada, ainsi que les bagels et les croissants frais au Royaume-Uni. Le Groupe des produits de boulangerie compte deux divisions opérationnelles : le Groupe des produits de boulangerie frais et le Groupe des produits de boulangerie congelés. Comme il est expliqué ci-après, le 11 février 2014, Grupo Bimbo, S.A.B. de C.V., entreprise du Mexique (« Grupo Bimbo ») a convenu d'acquérir la totalité des actions ordinaires émises et en circulation de Canada Bread en contrepartie d'un montant global en trésorerie de 1,83 milliard de dollars, soit 72 \$ l'action. La société a convenu d'exercer les droits de vote rattachés à toutes ses actions de Canada Bread en donnant son appui à la transaction. La transaction est soumise à des conditions de clôture habituelles, dont les approbations des organismes de réglementation et des actionnaires, et elle devrait être conclue au deuxième trimestre de 2014.

Structure organisationnelle

L'organigramme ci-dessous résume la structure organisationnelle actuelle de la société par secteur opérationnel au 31 décembre 2013 (les ventes sont exprimées en millions) :



- 1) En outre, quelque 700 membres du personnel de la société travaillent au siège social et ne font pas partie d'un secteur opérationnel en particulier.
- 2) Pour l'exercice 2013, les ventes du Groupe agroalimentaire incluent les produits tirés des activités d'Équarrissage Rothsay jusqu'au moment de sa vente par la société en octobre 2013.
- 3) Pour les exercices 2011 et 2012, les ventes du Groupe des produits de boulangerie incluent les produits tirés de l'entreprise de pâtes et de sauces Olivieri. Pour l'exercice 2013, elles incluent les produits tirés de l'entreprise de pâtes et de sauces Olivieri jusqu'au moment de sa vente par la société à la fin novembre 2013.

ÉVOLUTION GÉNÉRALE DE LA SOCIÉTÉ

Historique triennal

Au cours de la période de trois ans close le 31 décembre 2013, la société a dû composer avec nombre d'enjeux, de changements et d'initiatives, notamment :

1. La poursuite de la phase décisive d'un plan exhaustif de création de valeur amorcé en 2010 et conçu pour accroître la valeur pour les actionnaires grâce à un certain nombre de mesures à court et à plus long terme visant à tirer parti de l'importance de la société sur le marché intérieur canadien; ce plan prévoit notamment la simplification des formulations des produits et des activités de fabrication, la rationalisation des installations et le regroupement d'usines, ainsi que des améliorations au chapitre de la distribution et des dépenses d'investissement stratégiques dans de nouvelles installations de fabrication et de distribution et dans des technologies novatrices;
2. la mise en œuvre d'un système SAP intégré dans le but de consolider les systèmes de technologie de l'information de la société en une seule plateforme;
3. l'entente, conclue par la société en 2014, portant sur la vente de ses actions de Canada Bread à Grupo Bimbo;
4. le dessaisissement, par la société, de ses entreprises Rothsay et Olivieri en 2013;
5. l'incidence des fluctuations de prix des principaux intrants, notamment le porc, le blé, le maïs et le carburant, de même que la capacité de la société à ajuster ses prix pour faire face à ces changements.

Plan de création de valeur

À l'automne 2010, le conseil d'administration de la société a approuvé un plan exhaustif de création de valeur visant à créer une valeur importante et durable pour les actionnaires tant à court terme qu'à plus long terme. Les détails de ce plan ont été annoncés le 5 octobre 2010. Ce plan prévoit des étapes précises et réalisables qui ont été déterminées par suite d'une évaluation complète des forces opérationnelles de la société de même que des points à améliorer au chapitre de la concurrence. De 2010 à 2015, la société prévoit investir un total d'environ 820 millions de dollars dans le plan de création de valeur. De ce montant, une tranche de 620 millions de dollars est consacrée au réseau des viandes préparées (dont 480 millions de dollars ont déjà été déboursés), une tranche de 110 millions de dollars a été affectée à la construction, achevée en grande partie en 2011, de la nouvelle boulangerie de produits frais de Hamilton, en Ontario, et une tranche de 90 millions de dollars a été affectée à l'implémentation de SAP, réalisée en grande partie en 2013 (et décrite plus en détail ci-après).

La société a établi qu'un écart de productivité existe entre Les Aliments Maple Leaf et les sociétés américaines de produits de consommation emballés plus importantes. En outre, cet écart tient essentiellement au nombre d'usines à plus petite échelle au sein du réseau des viandes préparées qui ne sont pas aussi efficaces que les usines à plus grande échelle et qui ne disposent pas des mêmes technologies de pointe. La direction a conclu que la société pourrait grandement tirer parti de son envergure sur le marché intérieur canadien en produisant son volume dans un nombre plus restreint d'installations à plus grande échelle, ce qui lui permettrait de dégager des marges cadrant avec celles des plus grandes entreprises de transformation américaines. Ces changements ont également pour objet de protéger la société contre l'érosion de son caractère concurrentiel à long terme à mesure que des concurrents des États-Unis tentent de pénétrer le marché canadien.

Le plan comporte les composantes essentielles suivantes :

1. La réduction de la complexité – Au moyen de la normalisation des formats et des formulations et de l'élimination des produits donnant lieu à des volumes et à une valeur moins élevés. Ces changements ont facilité le transfert à des installations à grande échelle.

2. La nouvelle boulangerie de produits frais en Ontario – La fermeture de trois boulangeries de la région du Grand Toronto (deux en 2012 et une en 2013) et la mise en service, en 2011, d'une nouvelle usine de produits de boulangerie frais plus efficiente à Hamilton, en Ontario.
3. L'optimisation des prix et des promotions – Nous appuyerons les marges au moyen de prix, de promotions et de stratégies de gestion des catégories efficaces.
4. La mise en œuvre de SAP – voir ci-dessous.
5. Un réseau d'approvisionnement des activités liées aux viandes préparées simplifié, à grande échelle – Nouvelle conception de l'approvisionnement des activités liées aux viandes préparées afin de réaliser des économies découlant de l'amélioration de la capacité de production et de la productivité grâce à des installations à grande échelle et à de nouvelles technologies, d'accroître le rendement de la production, de réduire les déchets et d'améliorer l'emballage, de diminuer le total des frais généraux et de réduire les coûts de la main-d'œuvre de même que les coûts d'expédition. Nous prévoyons réaliser ces économies grâce aux mesures suivantes :
 - Rationalisation du réseau des viandes préparées – D'ici la fin de 2014, la société s'attend à avoir fermé huit plus petites usines de viandes préparées, à en avoir agrandi trois existantes et à avoir achevé la mise en service de sa nouvelle usine de viandes préparées à Hamilton, en Ontario. Sur les huit usines de viandes préparées destinées à être fermées, deux l'ont été en 2011, une l'a été au début de 2013 et les cinq autres le seront en 2014. Les trois usines de fabrication agrandies ainsi que l'usine nouvellement construite en étaient à divers stades de leur mise en service.
 - Accroissement des efficiences liées à la productivité et à la distribution – Nous regrouperons, d'ici la fin de 2014, cinq centres de distribution en deux plus grands, qui sont déjà fonctionnels. À la clôture de l'exercice 2013, trois centres de distribution avaient été fermés. La fermeture des autres centres de distribution de la société et de tiers devant être fermés devrait être achevée en 2014. Le nouveau centre de distribution de la société en Ontario est devenu fonctionnel en 2013.

Implantation de SAP

En 2008, la société a entrepris un projet visant à regrouper tous ses systèmes de technologie de l'information en une plateforme unique afin de normaliser ses processus, de réduire ses coûts et de profiter d'une plateforme de services partagés. La direction a choisi SAP pour sa nouvelle plateforme et l'implantation s'est amorcée en janvier 2009. Depuis, elle a procédé à une implantation rapide, quoique soigneusement planifiée. En 2013, la société a réalisé en grande partie l'implémentation du système SAP. Par conséquent, toutes les activités de la société tournent maintenant sous SAP, la dernière installation ayant été réalisée en juillet 2013. L'installation du système a été couronnée de succès et s'est faite avec un minimum de perturbations des activités. Cette implantation fructueuse a été rendue possible grâce au remplacement des processus existants par des processus SAP normalisés, par une importante limitation des modifications apportées aux logiciels et par des contrôles rigoureux des données de base. La mise en œuvre de SAP a donné lieu à l'ajout de nouvelles fonctions dans la plupart des activités de la société, ce qui a permis de meilleures analyses et de nouveaux gains d'efficience.

Dessaisissement de Boulangerie Canada Bread, Limitée

En octobre 2013, la société a annoncé qu'elle examinait des stratégies de rechange pour ses activités de boulangerie, incluant la possibilité de vendre sa participation de 90 % dans Boulangerie Canada Bread, Limitée.

Le 12 février 2014, la société a annoncé que Grupo Bimbo, entreprise du Mexique, avait convenu d'acquérir la totalité des actions ordinaires émises et en circulation de Canada Bread conformément à un arrangement en vertu de la *Loi sur les sociétés par actions* de l'Ontario (l'« arrangement »). Aux termes

de l'arrangement, Grupo Bimbo a convenu d'acquérir chaque action ordinaire de Canada Bread en contrepartie d'un montant en trésorerie de 72,00 \$ l'action, soit une somme globale de 1,83 milliard de dollars, conformément aux modalités d'une convention d'arrangement datée du 11 février 2014 intervenue entre Canada Bread et Grupo Bimbo. Les Aliments Maple Leaf détient actuellement environ 90 % des actions en circulation de Canada Bread et a convenu d'exercer les droits de vote rattachés à toutes ces actions en donnant son appui à la transaction. La transaction est assujettie aux conditions de clôture habituelles, qui comprennent l'approbation des organismes de réglementation, et devrait être conclue au deuxième trimestre de 2014.

À la clôture, le produit brut lié à la participation de 90 % détenue par les Aliments Maple Leaf, compte non tenu de tout dividende reçu, sera d'environ 1,65 milliard de dollars.

Un comité spécial composé de tous les administrateurs indépendants des Aliments Maple Leaf a été mis sur pied afin de superviser le processus d'examen stratégique et de recommander une façon optimale d'utiliser le produit issu de la conclusion de l'arrangement au profit des Aliments Maple Leaf et de ses actionnaires, ce qui comprendra une combinaison de remboursements sur la dette, de soutien de la croissance du secteur des viandes de consommation emballées et de remboursement de capital aux actionnaires. Après l'examen des possibilités, le conseil d'administration des Aliments Maple Leaf prévoit un remboursement de toute partie disponible du produit de la vente de Canada Bread aux actionnaires des Aliments Maple Leaf dans un délai de trois ans suivant la date de conclusion de l'arrangement dans le cadre d'une ou de plusieurs offres publiques de rachat. Le moment, la structure, le prix et les autres modalités de chaque offre publique de rachat seront déterminés par les administrateurs indépendants. Afin de protéger les intérêts des actionnaires minoritaires, une telle offre publique de rachat devra être conforme au Règlement 61-101, avoir lieu dans le cadre d'une « vente aux enchères au rabais » et être soumise à une condition de dépôt minimal selon laquelle plus de 50 % des actionnaires des Aliments Maple Leaf, à l'exclusion de McCain Capital Inc., devront accepter l'offre publique de rachat. S'il est déterminé qu'une ou plusieurs offres publiques de rachat risquent d'entraîner des conséquences négatives significatives pour Les Aliments Maple Leaf ou ses actionnaires, le conseil d'administration envisagera d'autres méthodes de remboursement du produit de la vente aux actionnaires qui viseront à produire le même effet. Se reporter à la rubrique « Description de la structure du capital – Remboursement de capital éventuel aux actionnaires ».

À la suite de la vente de Canada Bread, Les Aliments Maple Leaf deviendra une société du secteur des viandes de consommation emballées bien circonscrite comptant un chiffre d'affaires d'environ 3 milliards de dollars et 12 500 employés. Certaines fonctions opérationnelles sont actuellement dispensées, de façon centralisée par l'intermédiaire d'une structure matricielle, aux unités opérationnelles existantes de la société, à savoir notamment celles des produits de boulangerie frais, des produits de boulangerie congelés et des produits de boulangerie au Royaume-Uni qui font partie de Canada Bread. La société a consenti à poursuivre la prestation de quelques services aux unités opérationnelles de Canada Bread après la clôture de la vente de façon transitoire pendant un certain temps, selon le principe du recouvrement des coûts. Sauf en ce qui a trait à ces services de soutien transitoires, la société prévoit modifier en 2014 sa gestion et son administration de manière à cadrer dans une structure d'entreprise épurée et circonscrite. La société procède actuellement à l'élaboration de ces modifications, qui seront instaurées à partir de la clôture de la transaction.

Dessaisissement des entreprises Rothsay et Olivieri

Au cours du quatrième trimestre de 2013, la société s'est départie de l'entreprise Rothsay spécialisée dans la récupération de sous-produits et de l'entreprise Olivieri spécialisée dans la fabrication de pâtes fraîches, pour un produit net respectif de 628,5 millions de dollars et de 116,3 millions de dollars. Rothsay était auparavant comptabilisée dans le Groupe agroalimentaire et Olivieri, dans le Groupe des produits de boulangerie. Concomitamment à la vente de l'entreprise Rothsay, la société a conclu une entente avec

l'acheteur visant la poursuite de la prestation de services d'équarrissage à ses usines de viande du Manitoba, de l'Ontario et du Québec pendant une période de sept ans, aux conditions du marché.

Fluctuations des prix et des cours de change

En 2011, les prix de plusieurs marchandises (et de façon plus importante pour ce qui est des porcs et des poulets vivants, du porc frais, du blé, du maïs et du pétrole brut) ont augmenté et sont demeurés élevés en 2012 et en 2013. La sécheresse record qui a sévi en 2012 sur le Midwest américain a eu une incidence considérable sur les prix des marchandises en 2013. La hausse du coût des aliments pour animaux, le recul de l'apport des programmes de couverture et l'augmentation du nombre de porcs sous gestion se sont traduits par un accroissement de la perte subie par les activités de production porcine de la société. Même si les prix du maïs ont largement baissé au second semestre de l'exercice 2013, il s'est écoulé un certain temps avant que cette baisse du coût des aliments ne paraisse dans le compte de résultat de la société en raison du cycle naturel de croissance des porcs. L'avantage conféré par la baisse des prix du maïs devrait être réalisé au premier semestre de 2014. Au cours de l'exercice 2013, les marges réalisées sur la transformation primaire du porc en Amérique du Nord sont restées semblables à celles de 2012, soit à un niveau nettement inférieur à la moyenne à long terme. Le résultat tiré des activités liées aux viandes préparées a été comprimé par les hausses des coûts des matières premières, en particulier les flancs, les jambons et les parures, qui ont surpassé les hausses des prix.

Le Groupe des produits de boulangerie a dû faire face à une augmentation des prix du blé, qui fait suite elle aussi à la sécheresse de 2012, et a pratiqué des hausses de prix pour compenser la montée des coûts des matières premières. Au troisième trimestre de 2013, les prix du blé ont commencé à se replier.

En 2011 et en 2012, le dollar canadien s'est raffermi et en 2012, il était, en moyenne, à parité avec le dollar américain. En 2013, toutefois, le dollar canadien s'est déprécié par rapport au dollar américain. En général, une remontée du dollar canadien entraîne une compression des marges pour les activités de transformation primaire du porc de la société, car la valeur des ventes tirées de l'exportation des produits s'en trouve réduite. À l'inverse, généralement, l'affaiblissement du dollar canadien fait croître les marges à l'exportation des activités de transformation primaire du porc de la société et augmente les coûts des matières premières et des ingrédients dans les activités de production de viandes préparées et de produits de boulangerie frais au Canada. Les activités liées aux produits sous emballage sous marques peuvent, avec le temps, réagir aux variations dans le coût des intrants par le truchement de l'établissement des prix, de la réduction des coûts ou de l'investissement dans des produits à valeur ajoutée. À plus long terme, l'affaiblissement du dollar canadien augmente aussi la compétitivité relative des activités liées aux produits sous emballage canadiens sur le marché intérieur, puisque les importations de marchandises en provenance des États-Unis perdent de leur caractère concurrentiel.

En 2013, le yen s'est incliné par rapport au dollar canadien, sous l'effet des modifications apportées par la banque centrale du Japon à sa politique monétaire. En général, un recul du yen comprime les marges à l'exportation vers le Japon des activités de transformation primaire du porc de la société. La société s'efforce généralement de compenser l'incidence d'un recul du yen en haussant ses prix. Or, cette stratégie a été difficile à réaliser en 2013, car la concurrence s'est intensifiée sur le marché japonais par suite de la baisse des exportations mondiales vers d'autres grands marchés internationaux, en particulier la Russie et la Chine.

Les résultats du secteur de la volaille fraîche sont demeurés stables alors que les écarts plus faibles sur les activités de transformation primaire ont été compensés par une baisse des frais de vente, des frais généraux et des dépenses administratives.

Enfin, le dollar canadien s'est incliné par rapport à la livre sterling en 2013, ce qui n'a pas eu d'incidence significative sur les résultats de la société.

La société s'emploie à mettre en place une stratégie visant à réduire ses coûts et à améliorer sa productivité pour qu'elle puisse concurrencer plus efficacement les grandes sociétés américaines du

secteur de l'alimentation. Dans l'ensemble, pour 2013, les variations des cours de change du dollar américain et de la livre sterling n'ont pas eu d'incidence nette importante sur le résultat par rapport à 2012.

Le détail des acquisitions, des sorties, des dépenses d'investissement et des conditions qui ont eu une incidence sur l'évolution générale de la société dans chacun de ses secteurs opérationnels au cours des trois derniers exercices est présenté ci-dessous.

Groupe des produits de la viande

Dans le cadre du plan de création de valeur décrit précédemment, la société s'active à mettre en place des mesures à court et à long terme visant à créer une valeur importante et durable pour les actionnaires. Les mesures à plus long terme incluent le regroupement d'usines et des dépenses d'investissement stratégiques dans de nouvelles installations de fabrication et dans des technologies novatrices. Au total, la société prévoit investir environ 620 millions de dollars pour moderniser son réseau des viandes préparées entre 2010 et 2015. À la clôture de 2013, la société y avait investi environ 480 millions de dollars. De ce montant, environ 350 millions de dollars se rapportaient à la nouvelle usine évolutive de 402 000 pieds carrés située à Hamilton, en Ontario, qui sera axée sur la production de saucisses fumées et de viandes froides. La mise en service de cette installation a commencé vers la fin de 2013, et la construction devrait être achevée au deuxième trimestre de 2014. Une somme d'environ 130 millions de dollars a été consacrée à l'expansion et à la modernisation de trois autres installations existantes à Saskatoon (Saskatchewan), à Winnipeg (Manitoba) et à Brampton (Ontario). L'installation de Saskatoon est spécialisée dans la fabrication de saucisses fumées cuites et de collations à la viande; l'usine de Winnipeg regroupe la fabrication du jambon à valeur ajoutée et du bacon; enfin, l'usine de Brampton se concentre sur la production de viandes en boîte et de saucisses fraîches et congelées. La société, qui a fermé son usine de North Battleford, en Saskatchewan, au début de l'exercice 2013, devrait fermer ses usines de Kitchener, de Hamilton et de Toronto, en Ontario, et de Moncton, au Nouveau-Brunswick, ainsi qu'une petite installation de Winnipeg, au Manitoba, d'ici la fin de 2014, à mesure que leur production sera regroupée dans trois usines existantes et dans la nouvelle installation de Hamilton, en Ontario. La société prévoit également rationaliser son réseau de distribution en transférant les activités de divers centres de distribution vers deux centres de distribution. Une nouvelle installation a été mise en service à la mi-juin 2013 à Guelph, en Ontario, pour desservir l'Est du Canada. L'usine de Coquitlam, en Colombie-Britannique, a fermé ses portes en 2012. Les centres de distribution de Burlington et de Kitchener, en Ontario, ont été fermés en 2013, alors que le centre de distribution de Moncton, au Nouveau-Brunswick a été fermé à la fin février 2014. Une usine existante de Saskatoon, en Saskatchewan, sert désormais de plaque tournante de l'Ouest canadien. Depuis 2011, la société a progressé dans la transformation de son réseau de fabrication de produits de viandes préparées aux termes du plan de création de valeur, en fermant trois usines de viandes préparées de petite envergure situées à Berwick, en Nouvelle-Écosse, à Surrey, en Colombie-Britannique et à North Battleford, en Saskatchewan. L'usine de Berwick a été vendue le 13 mai 2011, alors que l'usine de Surrey a été fermée en septembre 2011 et vendue pour un produit de 10,5 millions de dollars. L'usine de North Battleford a cessé ses activités de production en mars 2013. La production de ces trois usines a été transférée vers d'autres installations de plus grande envergure. Ces mesures ont permis à la société d'accroître ses efficacités opérationnelles et de diminuer ses coûts.

L'une des stratégies de la société relativement à la production porcine consistait à rationaliser l'approvisionnement afin de le limiter aux quantités requises par la société pour l'utilisation dans ses activités liées aux produits de viande et aux repas à valeur ajoutée. Au total, la société a fait passer de sept à deux le nombre de ses usines de transformation du porc entre 2006 et maintenant. En 2013, un total d'environ 80 400 porcs par semaine ont été transformés aux usines de Brandon, au Manitoba, et de Lethbridge, en Alberta, ce qui représente une diminution par rapport à la moyenne de 88 000 porcs par semaine en 2012.

En mai 2012, la société a mis fin à la production de son usine de transformation de la volaille d'Ayr, en Ontario, et l'a ensuite fermée; la production a été transférée aux installations de Mississauga et de Brantford. Des investissements totalisant environ 6,5 millions de dollars y ont été effectués pour assurer le transfert de la production. En mai 2013, l'usine d'Ayr a été vendue pour 2 millions de dollars.

En février 2012, la société a acquis les activités d'une exploitation avicole à Brooks, en Alberta, qui incluait un contingent de production de volaille. Le prix d'achat a totalisé 31,1 millions de dollars. La société a par la suite revendu ces actifs, comme il est indiqué ci-après.

En novembre 2011 et en août 2012, le secteur de l'emballage de l'usine de transformation Lagimodiere de la société située à Winnipeg, au Manitoba, a été endommagé par un incendie. Le coût des réparations a été couvert par les assurances et l'usine fonctionne à pleine capacité.

En décembre 2012, la société a annoncé qu'elle avait conclu une entente visant la vente de son usine de transformation de pommes de terre de Lethbridge, en Alberta, à Cavendish Farms, société affiliée à J.D. Irving Ltd. La transaction a été conclue au début de janvier 2013 et la société a touché un produit d'environ 58,1 millions de dollars de la vente, lequel a été affecté au remboursement de la dette.

Au premier trimestre de 2013, l'agrandissement de l'usine de fabrication de saucisses cuites de Saskatoon, en Saskatchewan, a été achevé. L'agrandissement de l'usine de bacon de Winnipeg, au Manitoba, a également été achevé, et la mise en service se poursuivra jusqu'à la fin du premier trimestre de 2014. L'usine de bacon de la Saskatchewan a fermé au deuxième trimestre de 2013. Le regroupement des installations de fabrication de saucisses fraîches et congelées de Brampton, en Ontario, s'est terminé en 2013. La mise en service de la nouvelle usine de viandes préparées de Hamilton, en Ontario, est prévue pour le deuxième semestre de 2014.

La rationalisation des produits de la société s'est poursuivie, environ 1 300 unités de gestion des stocks (« UGS » ou « SKU ») ayant été modifiées ou regroupées en 2012, et environ 800 UGS ayant été supprimées en 2013. La rationalisation des UGS a été entreprise afin de soutenir la réalisation des avantages provenant des installations à grande échelle, des technologies et de la stratégie de distribution, et devrait se traduire par une efficacité accrue du calendrier de production, des remaniements de la chaîne de fabrication peu importants, une augmentation de la capacité de production et une réduction des déchets.

En juillet 2013, les actifs liés aux activités de reproduction et aux couvoirs de dindes de Thamesford ont été vendus à Cuddy Farms Limited 2008 en contrepartie d'un montant de 6,8 millions de dollars, sous réserve d'ajustements, et de la reprise, par l'acheteur, des passifs liés aux activités de l'entreprise. Au cours du même mois, les activités liées à l'élevage et à la vente de dindes, au compostage et aux gravières de Thamesford ont été vendues à Ernard Enterprises Limited en contrepartie d'un montant de 36 millions de dollars, sous réserve d'ajustements, et de la reprise, par l'acheteur, des passifs liés aux activités de l'entreprise. Les modalités de cette dernière transaction comprennent notamment un contrat d'approvisionnement à long terme visant des dindes vivantes conclu entre Les Aliments Maple Leaf et Ernard Enterprises Limited, qui permettra à l'usine de transformation primaire de la société située à Thamesford, en Ontario, de bénéficier d'un approvisionnement constant.

Au troisième trimestre de 2013, la société a vendu les derniers actifs d'une exploitation avicole située à Brooks, en Alberta, et les contingents de production de poulet connexes; cette exploitation avait été acquise le 1^{er} février 2012 et immédiatement classée dans les actifs détenus en vue de la vente. La société avait acheté l'exploitation avicole et les contingents de production pour une contrepartie d'achat en trésorerie de 31,1 millions de dollars. La transaction a été comptabilisée comme un regroupement d'entreprises. En 2012, la société a vendu une partie de ses contingents de production pour 8,0 millions de dollars, ce qui a donné lieu à un profit avant impôt de 0,5 million de dollars. Au deuxième trimestre de 2013, la société a vendu des actifs pour un produit de 8,3 millions de dollars. Au troisième trimestre de 2013, la société a vendu les actifs résiduels pour un produit de 12,9 millions de dollars.

Toujours au troisième trimestre de 2013, la société a vendu un immeuble de placement situé à Aurora, en Ontario, pour la somme de 1,8 million de dollars.

Établissement des prix

En 2011, en 2012 et en 2013, des hausses de prix ont été pratiquées à l'échelle des activités liées aux produits de viandes préparées afin de récupérer les augmentations de coûts et de protéger les marges étant donné qu'au cours de ces années, les prix de plusieurs marchandises qui ont une incidence sur le coût de production de la société ont continué d'augmenter, ce qui a exercé des pressions sur les marges des Aliments Maple Leaf et de l'ensemble de l'industrie alimentaire. Parmi les marchandises et les produits dont le prix a augmenté et que la société utilise, citons les porcs vivants, les poulets vivants, les produits de porc frais, le blé, le maïs et le pétrole brut. La société a augmenté les prix de la majorité de ses produits afin de contrebalancer les hausses de coûts, même si à certains moments ces augmentations ne sont pas arrivées à suivre les hausses des coûts des matières premières.

Groupe agroalimentaire

En 2013, la société a continué à rationaliser ses activités afin de réduire les coûts.

Le 14 décembre 2012, la société a fait l'acquisition d'actifs et de passifs spécifiques détenus par The Puratone Corporation et ses filiales (collectivement, « Puratone »), des entités fermées se consacrant à la production porcine. Le prix d'achat s'est établi à 45,4 millions de dollars. Puratone est située dans le sud du Manitoba et détient 25 000 truies qui produisent environ 500 000 porcs de marché par année. Les actifs de Paradigm Farms Ltd. (« Paradigm »), société détenue de façon distincte mais gérée par Puratone, ont également été acquis le 27 novembre 2012 pour 2,2 millions de dollars.

Par suite de ces acquisitions, le nombre de porcs arrivés à maturité produits par la société s'est chiffré à environ 1,35 million en 2013, comparativement à 800 000 porcs en 2012 et à 745 000 porcs en 2011. La société était propriétaire de 35,5 % des porcs qu'elle transformait à ses usines, contre 17,5 % et 16,2 % respectivement en 2012 et en 2011.

En juillet 2011, la société a vendu sa participation à 60 % dans PBO Industrial Disposal, petite entreprise d'élimination des déchets de Terre-Neuve, pour un produit de 1,1 million de dollars.

Dans l'ensemble, en 2013, la production de porcs de la société a subi l'incidence défavorable des coûts élevés de la nourriture pour animaux. Les ventes ont augmenté en 2013 par suite de l'accroissement des volumes de porcs de marché attribuable à l'acquisition de Puratone.

La vente de l'entreprise Rothsay, spécialisée dans la récupération de sous-produits et la production de biodiesel, à Darling International Inc. s'est conclue en octobre 2013. Le produit net de la vente, soit environ 628,5 millions de dollars, a initialement été affecté au remboursement de la dette.

Groupe des produits de boulangerie

La société détient 22 875 215 actions ordinaires (90,0003 %) de Canada Bread, qui compose le Groupe des produits de boulangerie de la société. En février 2014, la société a annoncé avoir convenu de vendre ses actions de Canada Bread à Grupo Bimbo.

La construction de la boulangerie à grande échelle de Hamilton, en Ontario, a débuté en août 2010. L'usine a été inaugurée officiellement le 28 septembre 2011. L'investissement requis prévu au titre de la construction de la nouvelle usine s'est chiffré à environ 110 millions de dollars, montant auquel se sont ajoutés 25 millions de dollars supplémentaires pour les frais relatifs à la mise hors service des usines actuelles et le versement d'indemnités de départ aux membres du personnel. La fabrication de produits de boulangerie s'est amorcée en juillet 2011, et l'usine était en service et fonctionnelle à son inauguration en septembre 2011. La société a conclu le transfert de la production de deux de ses boulangeries existantes, qu'elle a ensuite fermées. Le transfert de la production de la première boulangerie a été finalisé à la fin de l'exercice 2011 et celui de la seconde, au premier trimestre de l'exercice 2012. La fermeture d'une

troisième boulangerie, dont la production a été transférée en juin 2013, a eu lieu dans les premiers mois de 2013.

Au début de 2010, la société a vendu l'entreprise de pâtisseries sucrées de sa filiale Aliments Martel Inc. (« Martel »). En décembre 2010, elle a vendu l'usine de repas préparés de Québec, au Québec, détenue par Martel. Le 18 février 2011, le reste des activités conjointes de l'entreprise de sandwichs et de distribution dans les dépanneurs de Martel et de Royal Touch Foods a été vendu pour 8,0 millions de dollars, sous réserve d'ajustements. La société a conservé une usine de fabrication qui a été louée à court terme à l'acheteur; la direction a mis la propriété en vente.

En février 2011, Canada Bread a relancé sa marque New York Bakery au Royaume-Uni afin d'appuyer la croissance sur le marché de la catégorie des bagels, ce qui s'est traduit par un important accroissement des volumes et par l'amélioration des marges. Ces bienfaits ont été fortement contrebalancés par les lourdes charges de publicité et de promotion liées au relancement de ces produits.

En mars 2011, Canada Bread a fermé sa boulangerie de produits congelés de Laval, au Québec. La production a été transférée à d'autres boulangeries de produits congelés de Canada Bread. Pour leur part, les bureaux de vente régionaux de Laval demeureront ouverts.

Canada Bread a annoncé, en mars 2011 également, un investissement d'environ 11 millions de dollars dans sa boulangerie d'Edmonton, en Alberta, pour soutenir la production accrue de tortillas. En septembre 2011, la construction a été achevée et la ligne de production, mise en service.

Toujours en mars 2011, Canada Bread a annoncé son intention de fermer, au mois de novembre suivant, sa boulangerie de produits frais de Delta, en Colombie-Britannique, et d'en transférer la production à ses usines de fabrication de produits de boulangerie frais de Langley, en Colombie-Britannique, et d'Edmonton, en Alberta, de même que son intention d'impartir une petite partie de la production. La fermeture de l'usine de Delta a été achevée au quatrième trimestre de 2011.

Une petite usine de production de Cumbria, au Royaume-Uni, a été vendue en avril 2011. En mai 2011, la société a fermé la boulangerie Park Royal de Londres, au Royaume-Uni, et a transféré la production des usines de Park Royal et de Cumbria aux boulangeries de Maidstone et de Walsall. Au quatrième trimestre de 2011, Canada Bread a annoncé la fermeture de la boulangerie de Walsall, prévue pour les premiers mois de 2012, dans le cadre de mesures d'optimisation de la fabrication de produits de boulangerie pour petits déjeuners et de produits de boulangerie spécialisés. Les activités de boulangerie au Royaume-Uni ont engagé des frais de restructuration et autres frais connexes de 24,2 millions de dollars relativement à la fermeture des usines de Walsall, de Cumbria et de Park Royal. Ces frais comprennent 4,0 millions de dollars au titre des indemnités de fin de contrat, 7,8 millions de dollars en frais de résiliation de baux, 11,7 millions de dollars au titre de la dépréciation d'actifs et de l'amortissement accéléré et 0,7 million de dollars en autres frais. En mars 2012, la boulangerie de Walsall a fermé ses portes de manière définitive, cessant toute production une fois la production de pains de spécialité transférée à l'usine de Premier Park, au Royaume-Uni. La boulangerie Park Royal de Londres, au Royaume-Uni, a été fermée en avril 2013.

En septembre 2011, Canada Bread a acquis les activités de Humber Valley Bakery, une petite boulangerie de produits frais de Terre-Neuve-et-Labrador, pour 0,6 million de dollars, ce montant ayant été imputé aux immobilisations incorporelles et relations avec la clientèle. La production de cette boulangerie a été intégrée à celle des installations existantes de Canada Bread.

En 2012, Canada Bread a fermé deux centres de distribution au Québec.

En janvier 2013, Canada Bread a annoncé son plan de fermeture d'une boulangerie de Grand Falls, au Nouveau-Brunswick, et d'une petite boulangerie Adrian's à Edmonton, en Alberta, dans le but de réduire les coûts indirects, de permettre la rationalisation des produits à plus faible marge et de regrouper la production dans des installations plus efficaces. La société a engagé des frais de restructuration d'environ 2,6 millions de dollars avant impôt dans le cadre de ces fermetures, dont une tranche d'environ

2,3 millions de dollars était constituée de coûts décaissés. La société prévoit engager des coûts décaissés supplémentaires d'environ 0,7 million de dollars à l'égard de la mise hors service de la boulangerie de Grand Falls. Le 16 avril 2013, la société a annoncé qu'elle projetait de fermer une boulangerie à Shawinigan, au Québec. La société a engagé des frais de restructuration de 1,5 million de dollars avant impôt en 2013, dont une tranche de 1,1 million de dollars était constituée de coûts décaissés. Les boulangeries de Grand Falls et de Shawinigan ont été fermées avant la fin de juin 2013, et la boulangerie d'Edmonton, à la fin de mars 2013.

Au quatrième trimestre de 2013, la société a vendu une boulangerie de produits frais située à Toronto, en Ontario, qui était fermée depuis juin 2013, pour un produit brut de 12,4 millions de dollars.

En mai 2013, l'usine de Premier Park, au Royaume-Uni, ainsi que les activités connexes de fabrication de produits de spécialité, à savoir de pains italiens, ont été vendues pour un montant négligeable. Un montant d'environ 3,9 millions de dollars a été engagé au titre de radiations d'actifs et de coûts de transaction.

La société a entamé des travaux de construction d'un agrandissement de son usine de Rotherham, au Royaume-Uni, afin de répondre à la demande croissante de bagels. Cet agrandissement devrait être achevé au début de 2014.

La société a vendu les actifs de l'entreprise de production de pâtes exerçant ses activités sous la marque Olivieri à la Corporation d'aliments Catelli en novembre 2013, en contrepartie d'un produit net d'environ 116,3 millions de dollars ainsi que de la reprise, par l'acheteur, des charges à payer.

Le blé, les produits laitiers et le carburant comptent pour une part importante du coût des intrants liés aux activités de boulangerie de la société. Le prix du blé a fluctué au cours des dernières années. Au cours du deuxième semestre de 2010, les prix du blé ont augmenté d'environ 75 % et sont demeurés à des niveaux semblables en 2011 et en 2012. En 2013, les prix du blé ont amorcé une redescente pour s'établir aux niveaux d'avant 2010, et en moyenne, ont diminué de 11 % comparativement à ceux de 2012. Comme la société a recours à des contrats à terme dans le cadre de sa stratégie de couverture, les avantages liés au recul des prix du blé devraient être réalisés en grande partie au premier semestre de 2014. Le Groupe des produits de boulangerie dans son ensemble a bénéficié de l'incidence des hausses de prix pratiquées en 2011 et en 2012. Le Groupe des produits de boulangerie a également bénéficié des hausses de prix pratiquées en 2013 en ce qui a trait à ses pains frais, à ses produits de boulangerie congelés en Amérique du Nord et à ses produits de boulangerie au Royaume-Uni, mais l'avantage qu'elle a tiré de ces hausses a été contrebalancé par le recul du volume des ventes de pains frais et de produits de boulangerie congelés en Amérique du Nord, par l'augmentation des volumes de produits de boulangerie au Royaume-Uni, par l'abandon de la production de pain de boulangerie frais et vendu en épicerie au Royaume-Uni en mars 2012 et par l'abandon de la fabrication de pains de spécialité au Royaume-Uni au deuxième trimestre de 2013.

DESCRIPTION DES ACTIVITÉS

Généralités

Le portefeuille de gammes de produits des Aliments Maple Leaf conjugué aux divers réseaux de vente de cette dernière fournit à la société une source de produits opérationnels diversifiée. Le Groupe des produits de la viande, le Groupe agroalimentaire et le Groupe des produits de boulangerie sont complémentaires. Alors que les activités de transformation primaire du Groupe des produits de la viande sont passablement cycliques, celles de l'entreprise d'aliments de consommation du Groupe des produits de la viande et celles du Groupe des produits de boulangerie ne le sont pas. Par conséquent, les résultats des activités non cycliques contrebalancent les résultats des activités cycliques. En outre, les similitudes entre les marchés et les clients du Groupe des produits de la viande et ceux du Groupe des produits de boulangerie ont par le passé permis un certain partage de la gestion et des connaissances spécialisées. Le plan de création de valeur décrit à la rubrique « Évolution générale de la société – Historique triennal » ci-dessus vise à

simplifier les activités de la société en réduisant la complexité et les coûts et en tirant parti des économies d'échelle et de la technologie.

La clientèle de la société est située dans environ 25 pays. Bien que les ventes réalisées au Canada représentent la majeure partie des produits opérationnels de la société, une part importante des ventes de cette dernière sont réalisées sur des marchés internationaux, notamment ceux des États-Unis, du Royaume-Uni et du Japon. Les Aliments Maple Leaf compte parmi ses clients des détaillants, des fournisseurs de services alimentaires et des entreprises de transformation de produits alimentaires. Aucun de ces clients n'est responsable, à lui seul, de plus de 15 % des produits opérationnels consolidés des Aliments Maple Leaf pour l'exercice clos le 31 décembre 2013. Les clients les plus importants des Aliments Maple Leaf achètent généralement un grand nombre de produits alimentaires différents auprès de la société.

GRUPE DES PRODUITS DE LA VIANDE

Généralités

Le Groupe des produits de la viande, exploité au sein de la division Les Aliments de consommation Maple Leaf, comprend les produits de viandes préparées à valeur ajoutée de marque de la société et de marque des clients; le porc, le poulet et la dinde frais, congelés et à valeur ajoutée de marque; d'autres produits d'épicerie et de viande ayant subi une transformation supplémentaire ainsi que la commercialisation et la distribution des aliments à l'échelle mondiale. Les produits de viande sont vendus sous les marques de première qualité de la société, comme Maple Leaf^{MD} et Schneider^{MD}, ainsi que sous des marques privées et par l'intermédiaire de réseaux industriels et de services alimentaires. Les Aliments de consommation Maple Leaf mène également des activités d'exportation à l'échelle internationale au moyen d'un réseau de quatre bureaux situés au Canada, en Corée, au Japon et à Hong Kong, réseau qui s'attache à vendre le porc réfrigéré et congelé et les produits de viande et les repas à valeur ajoutée et à répondre aux besoins des clients stratégiques de la société à l'échelle internationale.

Les Aliments de consommation Maple Leaf a des usines de transformation et des centres de distribution partout au Canada et compte également des bureaux de vente partout au Canada et aux États-Unis.

En 2011, la gamme de viandes en tranches ne contenant que des ingrédients naturels, *Maple Leaf Natural Selections*^{MD}, a été étendue à d'autres catégories de produits (bacon, jambon et saucisses fumées) et, en avril 2011, elle a lancé les produits *Schneider's Country Naturals*^{MD} (bacon, saucisses fumées, viandes en tranches et jambon) dans le cadre des efforts qu'elle ne cesse de déployer afin d'accroître ses ventes de produits à valeur ajoutée. En 2012, la société a lancé les produits de poulet halal *Mina*^{MC} et les produits *Lunchmate*^{MD} + *Fruit de Schneider's*^{MD}. Elle a également mis en marché les Portions de poulet *Naturellement Prime*^{MD}, les lanières, croquettes et ailes de poulet *Schneider's Country Naturals*, les trousses-repas, saucisses fumées et saucisses fraîches *Country Naturals*, la viande émincée et les lanières de viande *Maple Leaf Natural Selections* et les emballages de bacon *Portions de Maple Leaf*. Elle a par ailleurs vendu les marques de commerce *Collection Artisan*^{MD} et sera le producteur exclusif de ces produits pour le compte de l'acheteur jusqu'à la fin de 2014 au plus tôt.

Principaux produits et marchés

Les produits des Aliments de consommation Maple Leaf comprennent le bacon, les jambons, les saucisses fumées, les bâtonnets à la viande, un large éventail de produits de charcuterie à l'européenne, des produits de poulet transformés, comme des poitrines et des ailes de poulet entièrement cuites, des produits de la dinde transformés tels que les rôtis de poitrine de dinde entièrement cuits, les saucisses de spécialité et les produits de charcuterie, une gamme complète de viandes cuites, de viandes en tranches, de saucissons cuits, de trousses-repas, de saindoux et de viandes en conserve. Les Aliments de consommation Maple Leaf produit et commercialise une vaste gamme de produits de viande et de repas à valeur ajoutée vendus sous diverses marques, notamment Maple Leaf, Schneider, Shopsy's, Hygrade et autres, en plus

d'approvisionner des marques privées. Les Aliments de consommation Maple Leaf commercialise ses produits auprès des grandes chaînes d'épicerie, des épiceries indépendantes et des groupes d'achat en gros et au détail. Les produits sont vendus principalement au Canada et aux États-Unis. En outre, les viandes transformées et les produits du porc et de la volaille sont vendus aux distributeurs du secteur des services alimentaires pour vente ultérieure aux restaurants, aux institutions et à d'autres établissements de services alimentaires.

Les produits des Aliments de consommation Maple Leaf comprennent également les coupes primaires de porc frais et à valeur ajoutée et les produits de poulet et de dinde frais, entiers ou en coupes, des volailles entières et des morceaux de dinde congelés. Les poulets sont vendus sous les marques *Prime*^{MD} de Maple Leaf et *Naturellement Prime*^{MD} de Maple Leaf dans une gamme de produits de volaille frais de marque à valeur ajoutée. La dinde est vendue sous les marques *Prime*^{MD} de Maple Leaf et *Cold Springs Farm*^{MD}. Le poulet produit est surtout vendu frais, tandis que la dinde produite est vendue tant fraîche que congelée. Les principaux clients se recrutent parmi les chaînes d'épicerie au détail, le secteur des services alimentaires, les institutions et d'autres entreprises de transformation. Les ventes de produits de porc sont importantes à l'extérieur du Canada, surtout aux États-Unis et au Japon. En outre, la société effectue la transformation de la viande de dinde afin d'offrir des produits de dinde à valeur ajoutée cuits et non cuits. Les produits de dinde à valeur ajoutée ayant subi une transformation sont vendus à des revendeurs, à des distributeurs et à des entreprises de services alimentaires.

Matières premières

Les Aliments de consommation Maple Leaf s'approvisionne en porcs surtout en concluant des contrats directs avec les éleveurs. Ces contrats sont d'une durée de un an à cinq ans et prévoient des méthodes de fixation des prix variables et des primes pour les animaux d'élevage comportant des caractéristiques de qualité particulières. L'approvisionnement en porcs est limité par la taille des troupeaux aux environs des usines. Tel qu'il est décrit plus en détail ci-après à la rubrique « Groupe agroalimentaire », en 2012, avant l'acquisition de Puratone et de Paradigm, la société était propriétaire de 17,5 % des porcs qu'elle transformait dans ses installations d'abattage, chiffre qui a été porté à environ 35,5 % grâce aux acquisitions effectuées cette même année. Aux termes des contrats, les producteurs ont accès à des outils de gestion des risques. Les activités de transformation de la volaille au Canada sont menées dans un cadre réglementaire très sévère où l'approvisionnement en volaille sur pied est contrôlé par les offices de commercialisation et d'autres organismes gouvernementaux. C'est par l'intermédiaire d'offices de commercialisation qui régissent à la fois l'approvisionnement en matières premières de la société et le prix de celles-ci que la société achète la totalité de son approvisionnement en poulets et en dindes vivants qu'elle destine à ses usines de transformation. Les matières premières dont se sert Les Aliments de consommation Maple Leaf (autres que la quantité importante de porc frais et de volaille fraîche qu'elle produit dans ses propres usines) sont achetées en tant que produits de base sur le marché libre, soit directement auprès de fournisseurs, soit par l'entremise de courtiers au Canada et aux États-Unis, à des prix qui varient selon la demande et l'offre disponible. La plupart des matières premières à des fins de transformation supplémentaire des Aliments de consommation Maple Leaf provient de l'interne pour ce qui est du porc et de la volaille, mais il est encore nécessaire d'acheter une certaine quantité de matières premières à l'extérieur de la société. Plusieurs produits finis sont achetés aux termes d'ententes de conditionnement à forfait avec des tiers fournisseurs. Sous réserve des remarques précédentes portant sur l'approvisionnement en porcs et en volaille vivants, les matières premières requises pour les activités du Groupe des produits de la viande peuvent être obtenues aisément.

Marchés et concurrence – Groupe des produits de la viande

Le Groupe des produits de la viande occupe actuellement la première ou la deuxième place sur le marché national dans chacun de ses secteurs de produits de base. Bien que le nombre de concurrents et le degré de concurrence varient selon les produits et les régions, l'industrie de la viande au Canada est très concurrentielle et doit se mesurer à des fabricants étrangers. Les principaux concurrents des entreprises du Groupe des produits de la viande sont notamment plusieurs multinationales de l'alimentation ainsi que des fabricants nationaux et régionaux. Les marchés du porc frais sont internationaux, et la société fait concurrence aux grandes entreprises de transformation du porc des États-Unis et de partout dans le monde. La société est un important acheteur de porcs vivants au Canada et livre concurrence aux transformateurs tant canadiens qu'américains pour ses approvisionnements en porcs. En ce qui concerne les activités de production de produits de volaille et de porc frais, les résultats financiers de la société sont influencés par les prix du marché pour les poulets et les porcs vivants.

La société continue de déployer des efforts afin de minimiser l'influence des prix des produits de base sous-jacents en se concentrant sur l'offre de produits à valeur ajoutée et en accroissant ses efficacités opérationnelles pour rehausser sa position concurrentielle. La société essaie également d'atténuer l'incidence d'ensemble de ces influences grâce à son portefeuille équilibré d'entreprises de production et de transformation, alors que ses activités de production porcine bénéficient des prix élevés pour le porc et que les bénéfices sont généralement contracycliques aux activités de porc frais. La vente de l'usine de Burlington, qui s'est traduite par une réduction des activités de transformation primaire du porc, a atténué davantage le caractère cyclique des activités.

La demande des consommateurs pour les produits de viande est saisonnière et elle augmente au cours des mois d'été en ce qui concerne les produits pour barbecue, et en hiver, pour les produits entièrement cuits prêts à servir. La forte demande de produits de viande grillée influe sur les activités liées à la viande fraîche ou transformée au cours de l'été, tandis que les promotions de la rentrée scolaire contribuent à l'augmentation des ventes de viandes en tranches et pour boîtes à lunch au cours de l'automne. En ce qui a trait aux produits de jambon et de dinde, les ventes sont soumises à des facteurs d'ordre saisonnier, les pointes de ventes ayant lieu pendant les périodes de festivités (de septembre à décembre, et de façon moins importante, en mars et en avril).

GROUPE AGROALIMENTAIRE

Le Groupe agroalimentaire s'occupe de la gestion de porcs vivants et de la production porcine. De plus, il produit sa propre nourriture pour le porc. Le Groupe agroalimentaire exerce ses activités par l'intermédiaire de la division Maple Leaf Agri-Farms (anciennement Elite Swine). L'entreprise d'équarrissage et de production de biodiesel Rothsay a été vendue en octobre 2013.

Maple Leaf Agri-Farms

Généralités

Maple Leaf Agri-Farms, division spécialisée dans l'élevage porcin, compte environ 200 emplacements de production au Manitoba et en Saskatchewan et avait environ 62 500 truies sous gestion à la fin de 2013, soit une hausse de 4 000 truies par rapport à 2012. En raison de l'acquisition des actifs de The Puratone Corporation, le nombre de truies a augmenté de 25 000 entre 2011 et 2012 alors qu'en 2011, il y avait eu 1 000 truies de moins qu'en 2010 et qu'en 2009. La société est propriétaire de la totalité des truies élevées dans les installations qu'elle gère et possède un certain nombre de porcheries où les porcelets sevrés sont élevés dans le but de devenir des porcs d'engraissement. La société élève d'autres porcelets sevrés dans des porcheries louées par Maple Leaf Agri-Farms. La plupart des porcs d'engraissement sont convertis en porcs de marché dans des installations d'engraissement que des tiers possèdent et exploitent aux termes de contrats d'une durée maximale de cinq ans. La société possède également cinq provenderies au

Manitoba, lesquelles produisent annuellement plus de 600 000 tonnes d'aliments pour animaux essentiellement destinés aux porcs de la société.

En 2013, grâce à l'acquisition de Puratone et de Paradigm, la société a produit environ 1,35 million de porcs, contre 800 000 porcs en 2012 et 745 000 porcs en 2011. Exclusion faite de la hausse découlant des acquisitions de Puratone et de Paradigm réalisées peu avant la fin de 2012, les améliorations de la production et les agrandissements supplémentaires se sont traduits par une augmentation du nombre de porcs en 2013. Les acquisitions de ces sociétés ont donné lieu à l'ajout de 500 000 porcs de marché à la production annuelle de la société. En 2012, avant l'acquisition de Puratone et de Paradigm, la société était propriétaire de 17,5 % des porcs qu'elle transformait dans ses installations d'abattage, chiffre qui a été porté à environ 35,5 % lorsque les acquisitions ont été conclues cette même année.

Principaux produits et marchés

Les porcs de marché de Maple Leaf Agri-Farms sont vendus à l'usine de transformation du porc de la société de Brandon, au Manitoba.

Matières premières

Maple Leaf Agri-Farms achète des animaux reproducteurs, des aliments pour animaux d'élevage et des médicaments à des prix concurrentiels et qu'elle peut se procurer aisément. La société possède cinq provenderies au Manitoba, lesquelles satisfont essentiellement aux besoins internes en nourriture pour animaux des activités d'élevage de porcs de Maple Leaf Agri-Farms. Les provenderies achètent des céréales fourragères et des mélanges préparés, auxquels elles ont facilement accès, afin de fabriquer des rations de produits finis d'aliments pour animaux.

Équarrissage Rothsay

Généralités

L'entreprise d'équarrissage des Aliments Maple Leaf, qui exerçait ses activités sous le nom de Rothsay, a été vendue à Darling International Inc., puis a été fermée en octobre 2013. La vente visait six usines d'équarrissage qui transforment des produits non comestibles et une usine de biodiesel où la graisse animale et les huiles à friture usées sont transformées en un substitut de carburant diesel.

Marchés et concurrence – Groupe agroalimentaire

Les porcs produits par Maple Leaf Agri-Farms sont vendus aux usines de la société à des fins de transformation. Maple Leaf Agri-Farms est exposée à la concurrence que lui livrent d'autres réseaux de production porcine en ce qui a trait à l'espace réservé aux porcheries et aux installations d'engraissement.

GRUPE DES PRODUITS DE BOULANGERIE

Le Groupe des produits de boulangerie est constitué de la participation de 90,0003 % (au 21 mars 2014) des Aliments Maple Leaf dans Canada Bread, chef de file dans la fabrication et la commercialisation de produits à base de farine à valeur ajoutée sur ses différents marchés, y compris le pain frais au Canada, le pain précuit congelé aux États-Unis et au Canada et les produits de boulangerie de spécialité, notamment les bagels et les viennoiseries (cette dernière catégorie de produits désigne les produits feuilletés européens, qui comprend principalement les croissants) au Royaume-Uni. Le Groupe des produits de boulangerie est complémentaire aux activités du Groupe des produits de la viande et du Groupe agroalimentaire puisqu'il contribue à diversifier le portefeuille d'actifs des Aliments Maple Leaf. Le Groupe des produits de boulangerie compte deux divisions opérationnelles : le Groupe des produits de boulangerie frais et le Groupe des produits de boulangerie congelés.

Groupe des produits de boulangerie – Généralités

Canada Bread a pour objectif d'augmenter la consommation de pains, petits pains et bagels à base de farine en lançant des produits plus sains et de meilleure qualité tout en agrandissant ses réseaux de distribution pour rendre ces produits plus disponibles. La gamme de produits tend actuellement vers les produits de première qualité, dont les pains à grains entiers et les produits de boulangerie nutritifs qui répondent aux besoins des consommateurs soucieux de leur santé.

La clientèle de Canada Bread dans les secteurs du détail et des services alimentaires s'est consolidée, ce qui a donné lieu à des clients plus importants et plus avisés qui exigent des solutions nationales et rentables pouvant couvrir une zone de distribution nationale. Canada Bread a également effectué des acquisitions stratégiques visant à faire croître ses activités.

L'importance croissante que les consommateurs accordent à la commodité, à la santé, à leur poids et à la nutrition constitue une tendance qui a eu une incidence sur toutes les entreprises du secteur alimentaire. De plus, les consommateurs semblent multiplier leurs choix d'aliments pour inclure davantage de diversité, au moyen, par exemple, d'aliments ethniques et de produits de boulangerie avec des garnitures et des saveurs particulières. Par conséquent, Canada Bread tente de s'assurer que la gamme de produits et d'avantages qu'elle offre répond à ces tendances. Au cours des dernières années, les grains entiers sont devenus de plus en plus populaires étant donné que les consommateurs réalisent l'importance de consommer des produits bons pour la santé et d'inclure des grains entiers dans leur alimentation. Canada Bread a enregistré une croissance de ses ventes de produits de première qualité, notamment les bagels de première qualité Dempster's^{MD}, les tortillas Dempster's^{MD} et la gamme de produits Boulange des Campagnards^{MC}. Canada Bread a continué de lancer une variété de nouveaux produits dans le but de répondre à la demande de produits sains comme les pains réduits en calories et en glucides, les pains sans gluten et les pains meilleurs pour la santé ayant notamment des légumes pour ingrédient et une teneur plus élevée en protéines et en fibres ainsi que les produits sans sucre ni gras des marques Dempster's Bakery Gluten Zero^{MC} et POM^{MD} Gluten Zero^{MC} et les produits des marques Dempster's Healthy Way^{MD} et Bon Matin^{MD} Healthy Way^{MD}, Dempster's Thins^{MC} et Dempster's Zero^{MC}.

Groupe des produits de boulangerie frais

Généralités

Le Groupe des produits de boulangerie frais englobe et exploite des usines qui fabriquent des produits de boulangerie frais. La gestion du Groupe des produits de boulangerie frais est organisée en fonction de cinq équipes commerciales formées selon les clients importants et/ou les régions.

Principaux produits et marchés

Les principales marques de Canada Bread comprennent *Dempster's*^{MD}, pain frais le plus vendu au Canada, *POM*^{MD}, l'une des marques de pains et de petits pains frais les plus vendues au Québec, *Ben's*^{MD}, une des premières marques de produits de boulangerie au Canada atlantique, ainsi que *McGavins*^{MD}, qui figure parmi les marques les plus vendues dans l'Ouest canadien. Le pain et les petits pains frais sont distribués et vendus essentiellement au Canada ainsi qu'au nord-est et au nord-ouest des États-Unis à des chaînes d'épicerie de détail, à des établissements de vente au détail et à l'industrie de la restauration. Bien que Canada Bread fabrique la majeure partie de ses produits de marque, une petite partie de ses produits est fabriquée par d'autres fabricants aux termes d'ententes de conditionnement.

Le Groupe des produits de boulangerie frais détient un réseau de boulangeries au Canada et compte environ 917 distributeurs franchisés. Canada Bread produit et distribue une gamme complète de pains et de petits pains frais et de produits de boulangerie de spécialité. La société a lancé de nombreux nouveaux produits visant les consommateurs qui s'intéressent aux produits de spécialité et aux produits ayant une valeur nutritive accrue comme les produits contenant des grains entiers, les pains plats (tels les tortillas), à teneur élevée en fibres et en protéines et sans sucre ni gras. Le Groupe des produits de boulangerie frais

fabrique également des produits de boulangerie de marque maison et les distribue à des chaînes d'épicerie importantes ainsi qu'à des chaînes de restauration rapide. Puisque la plupart des produits frais ont une courte durée de conservation à l'étalage, la distribution efficace des produits constitue un élément important du service à la clientèle et de l'atténuation des coûts liés à la péremption des produits. Les usines de fabrication et les centres de distribution sont situés le plus près possible des marchés qu'ils desservent. Le système de distribution et d'acheminement de Canada Bread a été conçu en vue de garantir que les produits frais sont livrés en temps opportun et de façon économique. Les produits frais sont généralement livrés directement aux magasins de détail, par des membres du personnel de Canada Bread ou par des franchisés propriétaires de leur propre itinéraire de distribution et de leur équipement.

Les activités liées à la fabrication de pâtes et de sauces fraîches de la société, qui étaient exercées sous la marque *Olivieri*, faisaient partie du groupe des produits de boulangerie frais. Ces activités ont été vendues en novembre 2013.

Matières premières

Les entreprises de produits de boulangerie frais achètent divers ingrédients et matériaux d'emballage, les principaux ingrédients étant la farine, la levure, l'huile végétale et le sucre. Le prix de ces matières premières est déterminé essentiellement d'après leur valeur en Amérique du Nord (sauf le sucre, dont le prix est déterminé sur une échelle internationale), et ces matières sont disponibles en tout temps.

Le prix de la farine, la composante la plus importante du coût des matières premières, varie en fonction du prix et de la qualité du blé. La société est exposée aux risques liés à ces fluctuations de prix dans la mesure où elle ne parvient pas toujours à absorber les coûts plus élevés en augmentant le prix de vente ultime en temps opportun, bien que le coût des matières premières ne représente qu'une faible composante des coûts d'ensemble des produits.

Groupe des produits de boulangerie congelés

Généralités

Le Groupe des produits de boulangerie congelés se compose de Canada Bread Frozen Bakery Ltd. au Canada, de Maple Leaf Bakery Inc. aux États-Unis et de Maple Leaf Bakery UK Limited au Royaume-Uni. Canada Bread Frozen Bakery Ltd., Maple Leaf Bakery Inc. et Maple Leaf Bakery UK Limited sont toutes des filiales entièrement détenues de Canada Bread. Ensemble, Canada Bread Frozen Bakery Ltd. et Maple Leaf Bakery Inc. sont un important fabricant nord-américain de produits de boulangerie précuits congelés. Les produits de boulangerie précuits sont cuits à environ 90 %, puis surgelés et expédiés aux clients de détail et aux services alimentaires pour une cuisson finale. La production des produits partiellement cuits permet de réduire la main-d'œuvre sur place, le gaspillage et les cycles, en plus d'améliorer la fraîcheur des produits pour les clients. Les produits comprennent des pains, des petits pains, des baguettes, des pains de seigle et des pains cuits sur la sole de spécialité, des pains artisanaux, des croissants, des pains au levain et un assortiment de scones, de fonds de pâtisserie, de chaussons et de bouchées aux fruits, précuits et congelés. Le Groupe des produits de boulangerie congelés exploite quatre boulangeries au Canada, trois aux États-Unis et deux au Royaume-Uni.

Principaux produits et marchés

Le Groupe des produits de boulangerie congelés compte parmi ses clients d'importants commerces d'épicerie au détail, des services alimentaires et des clubs-entrepôts partout au Canada et aux États-Unis. Il fabrique des produits de marque maison et une gamme choisie de produits de marque, comme les pains au levain *California Goldminer*^{MD} *Sourdough*, les pains artisanaux *Grace*^{MC}, les pains croûtés *Maison Cousin*^{MD} et les pâtes à tarte congelées *Tenderflake*^{MD}.

Maple Leaf Bakery UK Limited se spécialise dans la production de bagels et de croissants frais. Il s'agit du plus important producteur de bagels au Royaume-Uni, ce marché étant en expansion tant au Royaume-Uni qu'en Europe. *New York Bakery* est la marque de bagels la plus vendue au Royaume-Uni.

Le Groupe des produits de boulangerie congelés distribue ses produits par l'intermédiaire d'un réseau de courtiers tiers et de compagnies de transport. Une petite partie des produits est livrée directement aux magasins, mais la majeure partie est expédiée à l'entrepôt central du client ou aux installations du tiers chargé de la logistique d'approvisionnement du client.

Matières premières

Les entreprises de produits de boulangerie congelés achètent divers ingrédients et matériaux d'emballage, les principaux ingrédients étant la farine, la levure, l'huile végétale, le sucre et le beurre. Le prix de ces matières premières destinées à la production nord-américaine est déterminé essentiellement d'après leur valeur en Amérique du Nord (sauf le sucre, dont le prix est déterminé sur une échelle internationale), sans égard à l'établissement des prix dans l'ensemble de l'Europe, et ces matières sont disponibles en tout temps. L'approvisionnement des activités au Royaume-Uni se fait à l'échelle locale.

Le prix de la farine, la composante la plus importante du prix des matières premières, varie en fonction du prix et de la qualité du blé. La société est exposée aux risques liés à ces fluctuations de prix dans la mesure où elle ne parvient pas toujours à absorber les coûts plus élevés en augmentant le prix de vente ultime en temps opportun, bien que le coût des matières premières ne représente qu'une faible composante des coûts d'ensemble des produits.

Marchés et concurrence – Groupe des produits de boulangerie

Les marchés pour les produits frais de boulangerie ont tendance à se démarquer par région en raison du coût et des délais pour le transport du pain frais. Les principaux concurrents de Canada Bread sont des boulangeries nationales, locales et régionales ainsi que des boulangeries situées à l'intérieur des grandes épiceries. Canada Bread estime détenir un avantage concurrentiel en matière de produits de boulangerie frais puisqu'elle constitue l'une des deux seules entreprises ayant une production et un réseau de distribution qui s'étendent à l'échelle nationale. Ce réseau national lui permet de servir ses principaux clients au Canada de façon rentable et en temps opportun.

Les produits de boulangerie congelés, moins périssables, peuvent être transportés de manière plus efficace sur de plus longues distances. Les activités du Groupe des produits de boulangerie congelés sont en concurrence avec celles des autres fabricants de produits de boulangerie ainsi qu'avec celles des chaînes d'épiceries de détail qui utilisent leurs propres produits de boulangerie congelés ou qui cuisinent des produits de boulangerie « maison » dans leurs propres magasins. En ce qui a trait au Groupe des produits de boulangerie frais, la vente de certains produits frais comme les petits pains et les produits de cuisson *Tenderflake*^{MD} est susceptible d'être touchée par les changements de saisons, puisque de façon générale, les consommateurs ont tendance à acheter des petits pains au cours de la saison estivale et à cuisiner davantage à l'automne ainsi qu'au cours de la saison hivernale. La clientèle de Canada Bread dans les secteurs du détail et des services alimentaires s'est consolidée depuis un certain temps, ce qui a donné lieu à des clients plus importants et plus avisés qui exigent des solutions nationales et rentables pouvant couvrir une zone de distribution nationale. Canada Bread est en mesure de fabriquer et de distribuer ses produits à l'échelle nationale (au Canada, les produits frais et précuits; aux États-Unis, les produits précuits; au Royaume-Uni, les bagels et les croissants frais) et elle cherche continuellement à accroître sa gamme de produits offerts aux consommateurs. En ce qui a trait à la commercialisation de ses principales gammes de produits, la société doit faire face à plusieurs concurrents de petite et de moyenne taille tant en Amérique du Nord qu'au Royaume-Uni.

ACTIVITÉS À L'ÉTRANGER

Environ 79 % des ventes de la société proviennent du Canada, environ 9 % des États-Unis et le solde, d'autres marchés internationaux, principalement le Royaume-Uni, le Japon, l'Europe et le Mexique. Les Aliments de consommation Maple Leaf mène des activités d'exportation à l'échelle internationale au moyen d'un réseau de bureaux situés au Canada, en Corée, au Japon et à Hong Kong, réseau qui s'attache à vendre le porc réfrigéré et congelé de même que les produits de viande et les repas à valeur ajoutée et à répondre aux besoins des clients stratégiques de la société à l'échelle internationale. Les Aliments de consommation Maple Leaf commercialise plusieurs produits, y compris des produits de porc, des produits de viande et de volaille précuits à l'extérieur du Canada. D'importantes ventes de porc sont effectuées aux États-Unis, au Japon, en Corée et au Mexique. Le rendement de la société subit l'influence de la demande et des prix du marché à l'échelle internationale, des fluctuations des cours de change ainsi que des obstacles au commerce.

Le Groupe des produits de boulangerie de la société est l'un des plus grands fabricants de produits de boulangerie précuits en Amérique du Nord et au Royaume-Uni. Il exploite trois usines de fabrication de produits de boulangerie précuits congelés aux États-Unis, soit une en Virginie et deux en Californie, et il dessert le marché américain à partir de trois usines situées au Canada. De plus, le groupe exploite deux boulangeries au Royaume-Uni, ce qui en fait le plus important producteur de bagels et de viennoiseries du Royaume-Uni. Les ventes de la société aux États-Unis et au Royaume-Uni ont généré 23,9 % (22,9 % en 2012 et 23,5 % en 2011) du total des produits du Groupe des produits de boulangerie pour l'exercice clos le 31 décembre 2013.

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES – MARQUES DE COMMERCE ET BREVETS

En tant que société d'alimentation, Les Aliments Maple Leaf compte fortement sur le renom de ses marques et sur la fidélisation de ses clients, et elle accorde une grande importance à ses diverses marques de commerce établies. La société croit que ses marques sont reconnues par les consommateurs pour leur qualité et leur fiabilité.

Les principales marques de commerce de la société, présentées par secteur opérationnel, figurent ci-dessous.

Secteur opérationnel

Groupe des produits de la viande

Principales marques de commerce

*Maple Leaf^{MD}, Schneiders^{MD}, Maple Leaf Prime^{MC},
Naturellement Prime^{MD} de Maple Leaf, LunchMate^{MD},
Top Dogs^{MD}, Shopsy's^{MD}, Mitchell's Gourmet Foods^{MD},
Hygrade^{MD}, Maple Leaf Natural Selections^{MC}, Larsen^{MD},
Maple Leaf Simply Savour^{MC}, Schneiders Country
Naturals^{MC}, Cappola^{MC}, Holiday^{MD}, Ready Crisp^{MD}, Klik^{MD},
Kam^{MD}, Burns^{MD}, Olympic^{MD}, Parma^{MD}, Sunrise^{MD},
Pepperettes^{MD}, Hot Rods^{MD}*

Groupe des produits de boulangerie

*Dempster's^{MD}, POM^{MD}, Ben's^{MD}, Bon Matin^{MD},
Healthy Way^{MD}, Olafson's^{MD}, McGavins^{MD}, Villaggio^{MD},
Tenderflake^{MD}, Home Bakery^{MD}, Grainhouse^{MC}, Smart^{MC},
WholeGrains^{MC}, Oven Fresh^{MC}, BodyWise^{MD}, Boulange des
Campagnards^{MC}*

Les brevets et les autres formes de propriété intellectuelle comme les dessins industriels et les droits d'auteur revêtent une importance moindre pour les activités de la société.

ENVIRONNEMENT

Chacune des entreprises des Aliments Maple Leaf est exploitée en fonction d'une politique environnementale, « Notre engagement face à l'environnement », qui a été approuvée par le Comité de l'environnement, de la santé et de la sécurité du conseil d'administration. Plus particulièrement, la politique exige que la société tienne compte des questions environnementales dans sa planification stratégique, qu'elle surveille son rendement environnemental, qu'elle forme ses employés sur les principes de protection de l'environnement, qu'elle cherche constamment à améliorer ses déversements sur terre, dans l'eau et dans l'atmosphère, qu'elle travaille à la réduction de ses déchets et à la conservation de ses ressources, qu'elle se conforme aux lois et aux règlements environnementaux ou aille au-delà, et qu'elle travaille avec les collectivités où elle est présente pour s'assurer que la direction et les membres du personnel sont sensibles aux préoccupations environnementales locales et qu'ils en tiennent compte. Le programme environnemental de la société est évalué régulièrement par ce comité et comprend le suivi de la conformité avec les exigences réglementaires ainsi que le recours aux services de spécialistes internes et de spécialistes externes indépendants en matière d'environnement. La société continue d'investir dans l'infrastructure environnementale liée à l'eau, aux déchets et aux émissions atmosphériques afin de s'assurer de toujours respecter les normes environnementales ou de les dépasser. Elle veille également à la mise en place de procédés qui visent à réduire l'incidence de ses activités sur l'environnement. Dans le cadre de ses initiatives axées sur la durabilité, la société a obtenu en 2013 la certification LEED^{MD} ¹⁾ Or pour sa nouvelle boulangerie de Hamilton, en Ontario, qui a ouvert ses portes en 2011. La société avait déjà obtenu la certification LEED^{MD} Or pour son immeuble de bureaux et son centre de développement de produits situés à Mississauga, en Ontario. Le Leadership in Energy and Environmental Design (LEED^{MD}) est une norme largement reconnue en matière d'immeuble vert. La société cherche toujours à obtenir la certification LEED^{MD} pour sa nouvelle usine de transformation de la viande de Hamilton, en Ontario. La construction de cette usine a commencé en 2012, et l'usine devrait être entièrement en service en 2014, moment où devrait être entrepris le processus de vérification LEED^{MD}. La société a approuvé une série de paramètres pour mesurer les progrès accomplis en matière de durabilité dans des secteurs clés comme la réduction de la consommation d'énergie et d'eau, la gestion des gaz à effet de serre, la réduction des déchets de fabrication et les emballages durables. Ces paramètres visent à permettre à la société d'atteindre plusieurs cibles à moyen et à long terme en matière d'environnement durable qui ont aussi été approuvées en 2013. De plus, la société tient régulièrement des activités portes ouvertes pour informer la collectivité de l'avancement de ses nouvelles usines, comme la nouvelle boulangerie et l'usine de transformation de la viande de Hamilton, en Ontario. Les dépenses que la société doit engager pour respecter les exigences environnementales actuelles ne devraient pas avoir d'incidence importante sur sa situation financière ni sur le résultat de la société. Il n'y a aucune garantie cependant que certains événements pouvant entraîner des dépenses importantes liées à l'environnement et avoir une incidence négative importante sur la situation financière ou les résultats opérationnels de la société ne se produiront pas. Ces événements pourraient comprendre, notamment, le respect de normes environnementales supplémentaires ou la survenance d'un événement indésirable à l'un des établissements de la société.

¹ LEED est une marque enregistrée du Green Building Council des États-Unis, qui a élaboré la norme Leadership in Energy and Environmental Design (LEED), laquelle comprend un ensemble de systèmes d'évaluation de la conception, de la construction, de l'exploitation et de l'entretien des immeubles, des résidences et des quartiers verts.

RELATIONS AVEC LES MEMBRES DU PERSONNEL

Au 31 décembre 2013, la société employait environ 18 000 personnes, dont environ 11 600 étaient couvertes par quelque 71 conventions collectives. Ces conventions collectives sont habituellement négociées pour des durées variées et, chaque année, plusieurs d'entre elles expirent et doivent être renégociées; la plupart sont renouvelées sans problème majeur. Par contre, si une convention collective couvrant un nombre important de membres du personnel ou touchant certains membres clés du personnel arrivait à échéance et menait à un arrêt de travail, rien ne peut garantir que cet arrêt de travail n'aurait pas d'incidence importante sur la situation financière et les résultats opérationnels de la société.

Vingt (20) conventions collectives sont actuellement expirées ou doivent expirer en 2014. Des négociations sont en cours relativement à six (6) de ces conventions collectives. Les principales conventions collectives qui seront négociées en 2014 visent notamment l'usine Courtney Park de Mississauga, l'usine de volaille d'Edmonton, en Alberta, et l'usine de porcs de Brandon, au Manitoba. Les principales conventions collectives qui seront négociées au sein de Canada Bread comprennent notamment deux (2) conventions collectives visant des usines de produits de boulangerie frais situées dans l'Ouest canadien, une convention collective visant la boulangerie d'Edmonton, en Alberta, une convention collective visant le centre de distribution de Langley, en Colombie-Britannique, et une convention collective visant les usines de produits de boulangerie congelés de Viceroy/Rivermede, dans la région du grand Toronto, en Ontario.

FACTEURS DE RISQUE

La société mène ses activités dans les secteurs de la transformation des aliments et de l'agriculture et est, par conséquent, exposée aux risques et incertitudes inhérents à ces domaines, ce qui pourrait avoir des conséquences néfastes sur ses résultats opérationnels et sur sa situation financière.

Ces risques et incertitudes sont décrits à la rubrique « Facteurs de risque » dans le rapport de gestion de la société pour l'exercice clos le 31 décembre 2013, intégré par renvoi aux présentes. Le rapport de gestion a été déposé par la société auprès des autorités en valeurs mobilières du Canada et sur SEDAR à l'adresse www.sedar.com.

STRUCTURE DE LA SOCIÉTÉ

Dénomination, adresse et constitution

Les Aliments Maple Leaf Inc./Maple Leaf Foods Inc. est constituée sous le régime de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions*. La société a été constituée le 13 août 1927, bien que certaines de ses activités aient débuté avant 1900. Le siège social et bureau principal de la société est situé au 30, avenue St. Clair Ouest, bureau 1500, Toronto (Ontario) Canada M4V 3A2.

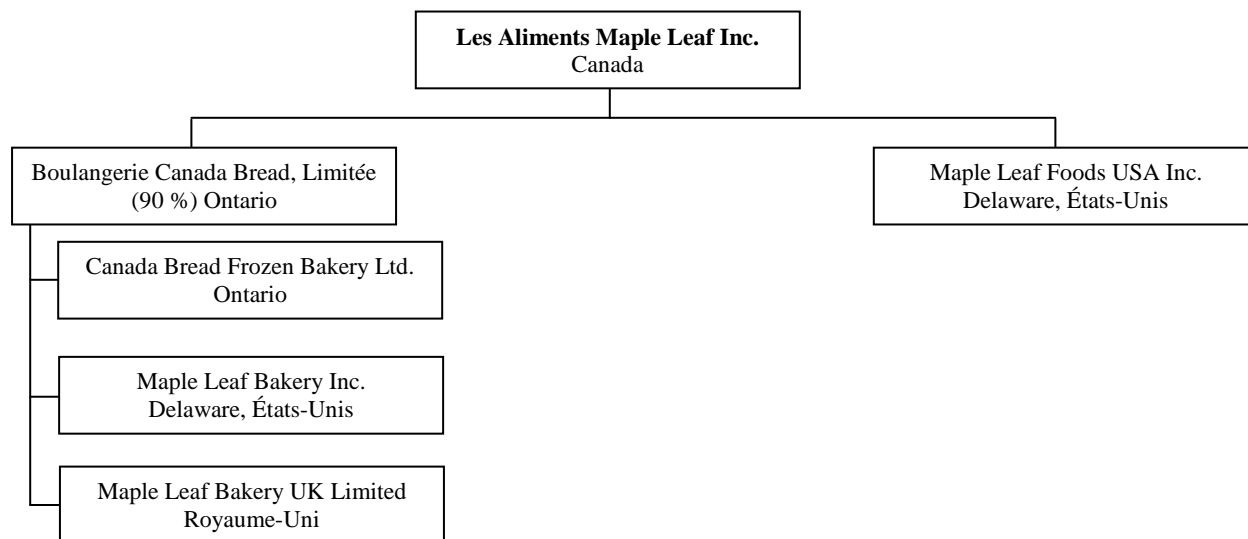
Relations intersociétés

Au 31 décembre 2013, la seule filiale active de la société dont l'actif total constituait plus de 10 % de l'actif consolidé de la société ou dont le total consolidé des ventes et des produits opérationnels correspondait à plus de 10 % du total consolidé des ventes et des produits opérationnels de la société était Canada Bread, société constituée sous le régime de la *Loi sur les sociétés par actions* (Ontario).

Au 21 mars 2014, Les Aliments Maple Leaf était propriétaire, directement ou indirectement, d'une participation avec droit de vote de 90,0003 % dans Canada Bread et ses filiales.

Au 31 décembre 2013, la société détenait les filiales et sociétés du même groupe actives significatives suivantes :

Note : les sociétés sont toutes détenues à 100 %, directement ou indirectement, à moins d'indication contraire. Les territoires mentionnés ci-dessous correspondent aux autorités législatives compétentes.



DESCRIPTION DE LA STRUCTURE DU CAPITAL

Le capital social autorisé de la société se compose actuellement d'un nombre illimité d'actions ordinaires, d'un nombre illimité d'actions ordinaires sans droit de vote et d'un nombre illimité d'actions privilégiées pouvant être émises en séries. Au 21 mars 2014, le capital social émis de la société se composait de 140 339 189 actions ordinaires. Il n'y a pas d'actions ordinaires sans droit de vote ni d'actions privilégiées émises et en circulation.

Les porteurs d'actions ordinaires ont le droit d'exprimer une voix à toutes les assemblées des actionnaires. En outre, les porteurs d'actions ordinaires ont le droit de recevoir tout dividende pouvant être déclaré par le conseil d'administration de la société et, en cas de liquidation ou de dissolution de celle-ci, ont droit à une part proportionnelle des éléments d'actif de la société après le remboursement de toutes ses dettes et obligations. Aucun droit préférentiel de souscription, droit de conversion ni droit de rachat n'est rattaché aux actions ordinaires.

Le 28 juillet 2011, le conseil d'administration a approuvé et adopté un régime de droits des actionnaires, qui a par la suite été modifié et reformulé le 5 décembre 2011 (tel que modifié et reformulé, le « régime de droits »). Le régime de droits vise à offrir au conseil d'administration de la société et à ses actionnaires suffisamment de temps pour examiner attentivement toute transaction prévoyant l'acquisition ou l'acquisition proposée d'au moins 20 pour cent des actions ordinaires en circulation de la société. En outre, il accorde au conseil d'administration de la société un délai pour étudier toutes les options entourant une telle transaction et pour assurer le traitement équitable des actionnaires advenant une telle transaction. Le régime de droits n'a pas été adopté en réaction à une transaction réelle ou envisagée. Un droit a été émis pour chaque action ordinaire des Aliments Maple Leaf émise et en circulation à la fermeture des bureaux le 27 juillet 2011. Si une telle acquisition ou acquisition proposée d'au moins 20 pour cent des actions ordinaires en circulation de la société se concrétisait ou était annoncée, chaque droit, dans certaines conditions et au moment de son exercice, donnerait à son titulaire, sauf si celui-ci est la personne procédant à l'acquisition ou toute personne qui lui est liée, le droit d'acheter des actions ordinaires des Aliments Maple Leaf à un escompte de 50 % par rapport au cours du marché à ce moment. Le régime de droits a été approuvé par les actionnaires de la société lors d'une assemblée extraordinaire

qui a eu lieu le 14 décembre 2011, et il a été avalisé par la Bourse de Toronto le 21 décembre 2011. Pour demeurer en vigueur, le régime de droits devra de nouveau être approuvé par les actionnaires lors de l'assemblée annuelle de 2014. Tel qu'il est exigé, les actionnaires seront appelés à reconfirmer le régime de droits lors de l'assemblée annuelle et extraordinaire devant avoir lieu le 1^{er} mai 2014. Le texte du régime de droits peut être consulté à l'adresse www.sedar.com.

Les actions ordinaires sans droit de vote (les « titres sans droit de vote ») confèrent des droits identiques à ceux des actions ordinaires, mis à part tel qu'il est énoncé ci-après. Sauf tel qu'il est requis par les lois, les porteurs des titres sans droit de vote n'ont pas le droit de voter en tant que catégorie à une assemblée des actionnaires de la société. En outre, les porteurs des titres sans droit de vote n'ont pas le droit de voter séparément en tant que catégorie, ni d'exprimer leur dissension à l'égard d'une proposition de modification des statuts visant à : a) accroître ou à diminuer le nombre maximal de titres sans droit de vote autorisé par suite d'une subdivision ou d'un regroupement, respectivement; b) accroître le nombre maximal d'actions autorisées d'une catégorie ou d'une série d'une catégorie assortie de droits ou de privilèges équivalents ou supérieurs à ceux des titres sans droit de vote; c) échanger, reclasser ou annuler les titres sans droit de vote; ou d) créer une nouvelle catégorie ou série d'une catégorie d'actions équivalente ou supérieure à celle des titres sans droit de vote, à moins que les porteurs de titres sans droit de vote ne soient touchés par cette modification d'une façon différente de celle des porteurs d'actions ordinaires. Les porteurs de titres sans droit de vote peuvent convertir ceux-ci à tout moment en des actions ordinaires entièrement libérées à raison de une action ordinaire contre un titre sans droit de vote. En outre, si à un moment donné, un porteur de titres sans droit de vote transfère une partie ou la totalité des titres sans droit de vote qu'il détient à une autre personne, les actions transférées seront automatiquement converties en actions ordinaires entièrement libérées de la société à raison de une action ordinaire contre un titre sans droit de vote. La conversion aura lieu simultanément à la réalisation d'un tel transfert, sans autre intervention de la société ou de qui que ce soit d'autre, de sorte que le cessionnaire sera le porteur d'un nombre d'actions ordinaires équivalant à celui des titres sans droit de vote transférés par le cédant.

Les porteurs des titres sans droit de vote n'ont pas le droit de participer à une offre publique d'achat visant les actions ordinaires de la société. Ces porteurs ont cependant le droit de convertir leurs titres sans droit de vote en actions ordinaires et de participer à une offre publique d'achat de cette façon. Ces titres sans droit de vote peuvent être considérés comme étant des « titres subalternes » aux termes du *Règlement 51-102 sur les obligations d'information*, étant donné que les actions ordinaires de la société, qui sont négociées en bourse, comportent un droit de vote plus important par titre que les actions ordinaires sans droit de vote (décrites ci-dessus).

Les actions privilégiées peuvent être émises en une seule série ou en plusieurs séries. À la date des présentes, aucune série d'actions privilégiées n'avait été créée et aucune action privilégiée n'avait été émise. Toutes les séries d'actions privilégiées sont de rang égal et confèrent les mêmes droits en ce qui a trait au rachat des actions, au paiement des dividendes, au remboursement du capital et au partage des actifs en cas de liquidation ou de dissolution, volontaire ou non, de la société. Chaque série d'actions privilégiées sera de rang supérieur aux actions ordinaires, aux actions ordinaires sans droit de vote et à toute autre catégorie d'actions de la société qui sera de rang inférieur aux actions privilégiées en ce qui a trait au rachat des actions, au paiement des dividendes, au remboursement du capital et au partage des actifs en cas de liquidation ou de dissolution de la société. Les actions privilégiées de toute série pourront également être assorties d'autres privilèges par rapport aux actions ordinaires, aux actions ordinaires sans droit de vote et à toute autre catégorie d'actions de la société de rang inférieur aux actions privilégiées, selon ce que le conseil d'administration de la société établira, sous réserve du respect des modalités générales de la catégorie d'actions en question. Les porteurs de chaque catégorie d'actions privilégiées auront le droit de recevoir tous les dividendes cumulatifs déclarés, le cas échéant, par le conseil d'administration de la société, selon le taux annuel par action établi par le conseil d'administration de la société, agissant de bonne foi, pourvu que ce taux annuel par action n'excède pas de plus de 2 % le rendement à l'échéance d'une obligation non garantie assortie d'une notation de crédit similaire émise par un émetteur comparable à la date d'établissement des droits, des privilèges, des restrictions et des

conditions rattachés aux actions de cette série d'actions privilégiées ou à toute autre date la plus rapprochée possible de cette date, sous réserve que cette obligation ait une durée équivalente ou très similaire à la durée à courir jusqu'à la date où la série d'actions privilégiées peut faire l'objet d'un rachat, en totalité ou en partie, pour la première fois. Un émetteur comparable s'entend d'un émetteur que le conseil d'administration de la société aura jugé comparable à la société du fait qu'il évolue dans le même secteur d'activité que la société et dont les titres de créance à long terme non garantis en cours sont assortis d'une notation de crédit similaire (c'est-à-dire une notation de crédit qui est identique ou qui se rapproche le plus possible de la notation de crédit attribuée aux titres de créance à long terme en cours de la société). Aucune série d'actions privilégiées ne pourra être convertie en une autre catégorie d'actions de la société. Chaque série d'actions privilégiées sera rachetable au gré de la société, selon les modalités établies par le conseil d'administration. Les porteurs d'actions privilégiées ne seront pas en droit de recevoir un avis de convocation à une assemblée des actionnaires de la société, ni n'auront le droit d'y assister ou d'y voter, sauf si la loi le permet et sauf en cas de défaut de la société, si le conseil d'administration de la société n'a pas déclaré le plein dividende sur la série d'actions privilégiées visée au cours d'une période, auquel cas ces porteurs auront le droit de recevoir un avis de convocation à l'assemblée des actionnaires, d'y assister et d'y voter (à raison de une voix par action détenue) et ces droits de vote deviendront caducs au moment du versement par la société du dividende auquel les porteurs ont droit. À l'émission d'une action d'une série d'actions privilégiées, le nombre total d'actions de cette série d'actions privilégiées à émettre est limité de sorte que la valeur globale de l'ensemble des actions privilégiées émises et en circulation, y compris la valeur des actions privilégiées de cette série à émettre (calculée selon le prix d'émission par action de chaque action privilégiée) ne doit pas excéder 25 % de la valeur boursière des actions ordinaires (la valeur globale des actions ordinaires et des actions ordinaires sans droit de vote de la société émises et en circulation, établie selon le cours moyen pondéré en fonction du volume des actions ordinaires négociées à la Bourse de Toronto au cours des cinq (5) jours de bourse précédant immédiatement 17 h à la date à laquelle le conseil établit le prix d'émission par action de la série d'actions privilégiées à émettre). **Les porteurs d'actions privilégiées n'ont pas le droit de participer à une offre publique d'achat visant les actions ordinaires de la société.**

La société dispose d'une facilité d'emprunt renouvelable non garantie engagée d'un montant de 1 050,0 millions de dollars venant à échéance le 16 mai 2016. Les prélèvements sur cette facilité peuvent être faits en dollars canadiens ou en dollars américains, et ils portent intérêt au taux des acceptations bancaires, en ce qui a trait aux emprunts en dollars canadiens, ou au TIOL, en ce qui a trait aux emprunts en dollars américains. Au 31 décembre 2013, l'encours de 348,8 millions de dollars de la facilité d'emprunt renouvelable avait été obtenu sous forme de prêts au taux des acceptations bancaires et de lettres de crédit.

En plus des montants prélevés sur sa facilité d'emprunt renouvelable, les titres de créance suivants de la société étaient en cours au 31 décembre 2013 : 98 millions de dollars américains de billets à 5,6 % échéant en 2014, 105 millions de dollars canadiens de billets à 6,1 % échéant en 2014, 75 millions de dollars canadiens de billets à 6,1 % échéant en 2015, 15 millions de dollars canadiens de billets à 5,8 % échéant en 2015, 7 millions de dollars canadiens de billets à 4,9 % échéant en 2015, 20 millions de dollars canadiens de billets à 6,2 % échéant en 2016, 7 millions de dollars américains de billets à 5,8 % échéant en 2016, 30 millions de dollars canadiens de billets à 5,9 % échéant en 2020, 102,5 millions de dollars canadiens de billets à 5,9 % échéant en 2021 et 213 millions de dollars américains de billets à 5,2 % échéant en 2021. Tous ces billets ont été émis dans le cadre de placements privés et ne sont pas convertibles, mais peuvent être remboursés par anticipation, en totalité ou en partie. Le 17 mars, la société a annoncé qu'elle avait publié un avis de remboursement visant la totalité de ses billets de premier rang en cours, à effectuer le 14 avril 2014.

La société et ses filiales disposent d'autres facilités d'emprunt consenties par des banques et d'autres prêteurs, facilités qui sont toutes non convertibles. Les facilités portent intérêt à des taux variant de 0 % à 2,92 % et elles viennent à échéance à diverses dates entre 2014 et 2022. Au 31 décembre 2013, le montant total prélevé sur ces facilités s'établissait à 31,9 millions de dollars.

Remboursement de capital éventuel aux actionnaires

Le conseil d'administration des Aliments Maple Leaf a l'intention de rembourser aux actionnaires des Aliments Maple Leaf toute partie disponible du produit de la vente de Canada Bread (qui n'aura pas été affecté à des remboursements sur la dette ni utilisé ou conservé aux fins d'investissement dans les activités de la société) dans un délai de trois ans suivant la date de la conclusion de l'arrangement conformément aux principes qui suivent :

1. Le remboursement de capital serait effectué par l'intermédiaire d'une ou de plusieurs offres publiques de rachat.
2. Le moment, la structure, le prix et les autres modalités de chaque offre publique de rachat seraient déterminés par les administrateurs indépendants.
3. Afin de protéger les intérêts des actionnaires minoritaires, chaque offre publique de rachat aurait les caractéristiques qui suivent :
 - a. Elle respecterait les modalités du Règlement 61-101, lequel exige notamment la communication d'informations sur l'incidence de l'offre sur le droit de vote de certains autres actionnaires, plus particulièrement les personnes physiques ou morales participant au contrôle, comme McCain Capital Inc., ainsi que, dans certains cas, la présentation d'une évaluation officielle.
 - b. Elle aurait lieu dans le cadre d'une « vente aux enchères au rabais ».

La procédure de « vente aux enchères au rabais » permet à chaque actionnaire de déterminer le prix se situant à l'intérieur d'une fourchette établie par la société auquel il accepterait de vendre une partie ou la totalité des actions de la société qu'il détient. Le prix de rachat par action (le « prix de rachat ») choisi par la société correspondrait au prix de dépôt le plus bas se situant à l'intérieur de la fourchette de prix qui permettrait à la société d'acheter le maximum d'actions à un prix de rachat total n'excédant pas le montant à rembourser aux actionnaires. La totalité des actions déposées au prix choisi ou en deçà du prix choisi (ou un nombre d'actions calculé au pro rata) seraient rachetées au prix de rachat. Aucune des actions déposées à des prix supérieurs au prix de rachat ne serait rachetée.

Advenant le cas où le nombre d'actions déposées se traduirait par un dépassement du prix de rachat total, la société rachèterait, selon un calcul au pro rata, les actions de la totalité des actionnaires ayant déposé leurs actions aux fins de rachat au prix de rachat ou en deçà de ce prix.

- c. Elle serait soumise à une condition de dépôt minimal selon laquelle plus de 50 % des actionnaires des Aliments Maple Leaf, à l'exclusion de McCain Capital Inc., devraient accepter l'offre publique de rachat. Advenant le cas où moins de 50 % des actions en circulation à ce moment (à l'exclusion des actions détenues par McCain Capital Inc.) seraient déposées aux termes de l'offre, l'offre publique de rachat serait abandonnée.
4. S'il est déterminé que l'une ou plusieurs des offres publiques de rachat risquent d'entraîner des conséquences négatives significatives pour Les Aliments Maple Leaf ou ses actionnaires ou les deux, le conseil d'administration envisagerait d'autres méthodes de remboursement du produit aux actionnaires qui viseraient à produire le même effet.

Le conseil d'administration a déterminé que la méthode dont il est question pour rembourser le capital disponible aux actionnaires permet à chaque actionnaire de choisir, selon sa propre situation et ses objectifs de placement, de prendre part au remboursement de capital ou, de voir sa participation augmentée et son droit de vote accru proportionnellement dans le cas où il ne déposerait pas d'actions aux termes de l'offre publique de rachat. La condition selon laquelle 50 % des actionnaires déposent leurs actions, qui s'ajoute aux autres exigences, permet de s'assurer que le prix de rachat des actions est satisfaisant pour les porteurs d'une majorité d'actions en circulation, à l'exclusion de celles détenues par Michael H. McCain et McCain Capital Inc.

Il est important de noter que le sommaire ci-dessus reflète les intentions actuelles du conseil d'administration et qu'il s'appuie sur des ventes aux enchères au rabais semblables menées par le passé. Comme il a été indiqué précédemment, le moment, la structure, le prix et les autres modalités de chaque offre publique de rachat seraient déterminés par les administrateurs indépendants au moment de chacune des offres publiques de rachat.

DIVIDENDES

La déclaration et le paiement de dividendes sont effectués à la discrétion du conseil d'administration. Le conseil prévoit maintenir une politique de versement de dividendes stable et, le cas échéant, modifier le dividende en fonction de la constance de la hausse du résultat et de la valeur de l'action de la société. Au cours des exercices clos les 31 décembre 2011, 2012 et 2013, la société a déclaré des dividendes annuels de 0,16 \$ par action ordinaire payables chaque trimestre. À l'heure actuelle, aucun changement n'est prévu en ce qui a trait à la politique de versement de dividendes, sous réserve toutefois de la conjoncture sur le marché. La société s'attend actuellement à ce que les dividendes qu'elle versera en 2014 soient considérés comme des dividendes admissibles aux termes du crédit d'impôt pour dividendes amélioré.

Certaines des clauses restrictives des prêteurs de la société limitent le montant total des dividendes qui peut être versé. Ces clauses imposent notamment des limites quant au montant des dividendes, des distributions du capital et des rachats que la société peut effectuer à partir d'un montant autorisé. Au fil du temps, le montant autorisé s'accroît par suite de l'augmentation du bénéfice et il diminue par suite de tout paiement restreint, ce qui inclut les dividendes. À l'heure actuelle, cette clause ne constitue pas un obstacle quant au montant de dividendes versé, mais il pourrait vraisemblablement en devenir un selon la conjoncture sur le marché. En outre, la société doit respecter une clause portant sur l'actif net, laquelle a pour but de faire en sorte que les dividendes versés par la société ne fassent pas diminuer les capitaux propres en deçà d'un montant minimum donné. À l'heure actuelle, cette clause n'a aucune incidence sur le montant des dividendes versés, mais elle constitue une limite technique quant au montant maximum que la société peut distribuer aux actionnaires.

MARCHÉ POUR LES TITRES

Les actions ordinaires de la société sont inscrites à la cote de la Bourse de Toronto sous le symbole « MFI ». Le tableau suivant indique la fourchette des prix et le volume des opérations relativement aux actions ordinaires pour chaque mois du dernier exercice :

| Mois (2013) | Haut | Bas | Volume |
|--------------------|-------------|------------|---------------|
| Décembre | 17,00 \$ | 15,78 \$ | 2 783 024 |
| Novembre | 17,15 \$ | 15,09 \$ | 5 157 179 |
| Octobre | 16,01 \$ | 12,97 \$ | 8 122 391 |
| Septembre | 13,96 \$ | 12,76 \$ | 5 176 593 |
| Août | 14,72 \$ | 13,16 \$ | 4 596 983 |
| Juillet | 15,98 \$ | 14,13 \$ | 3 793 571 |
| Juin | 14,67 \$ | 12,09 \$ | 4 812 322 |
| Mai | 13,35 \$ | 12,10 \$ | 2 898 853 |
| Avril | 14,15 \$ | 13,00 \$ | 2 575 810 |
| Mars | 14,00 \$ | 12,67 \$ | 4 105 996 |
| Février | 13,93 \$ | 12,58 \$ | 1 790 331 |
| Janvier | 12,90 \$ | 11,51 \$ | 1 851 045 |

ADMINISTRATEURS ET DIRIGEANTS

Le tableau suivant présente le nom des administrateurs, leur municipalité de résidence, l'année où ils sont entrés en fonction et leur occupation principale. Les administrateurs sont élus afin d'exercer leurs fonctions jusqu'à l'assemblée annuelle suivante des actionnaires ou jusqu'à ce qu'un successeur soit élu ou nommé. L'information a été établie en date du 21 mars 2014.

| Nom et municipalité de résidence | Administrateur depuis | Occupation principale |
|---|-----------------------|--|
| W. Geoffrey Beattie ²⁾⁴⁾ Toronto (Ontario) Canada | 2008 | Chef de la direction, Generation Capital <i>(fonds de capital-investissement)</i> |
| Gregory A. Boland ²⁾⁴⁾ Toronto (Ontario) Canada | 2011 | Président et chef de la direction, West Face Capital Inc. <i>(société de gestion de placements)</i> |
| John L. Bragg ¹⁾³⁾ Collingwood, comté de Cumberland (Nouvelle-Écosse) Canada | 2008 | Président du conseil, président et cochef de la direction, Oxford Frozen Foods Limited <i>(fabricant de produits alimentaires)</i> |
| David L. Emerson ²⁾³⁾ Vancouver (Colombie-Britannique) Canada | 2012 | Président du conseil, Emerson Services Ltd. <i>(société privée de services professionnels)</i> |
| Jeffrey Gandz ²⁾³⁾ London (Ontario) Canada | 1999 | Professeur émérite – leadership stratégique, Ivey Business School, Université Western <i>(école de commerce)</i> |
| Claude R. Lamoureux ¹⁾⁴⁾ Toronto (Ontario) Canada | 2008 | Administrateur de sociétés |
| J. Scott McCain Toronto (Ontario) Canada | 1995 | Président et chef de l'exploitation, Groupe agroalimentaire de la société |
| Michael H. McCain Toronto (Ontario) Canada | 1995 | Président et chef de la direction de la société |
| Diane E. McGarry ¹⁾³⁾ Fripp Island (Caroline du Sud) États-Unis | 2005 | Administratrice de sociétés |
| James P. Olson ¹⁾⁴⁾ Winston-Salem (Caroline du Nord) États-Unis | 2011 | Administrateur de sociétés |

Notes :

- 1) Membre du Comité d'audit. M^{me} McGarry est présidente de ce comité.
- 2) Membre du Comité de gouvernance d'entreprise. M. Gandz est président de ce comité.
- 3) Membre du Comité de l'environnement, de la santé et de la sécurité. M. Bragg est président de ce comité.
- 4) Membre du Comité des ressources humaines et de la rémunération. M. Olson est président de ce comité.

Au cours des cinq dernières années, tous les administrateurs susmentionnés ont exercé leur occupation principale, à l'exception de :

- M. Beattie, qui était président et chef de la direction de The Woodbridge Company Limited (société de placement privée) (jusqu'en 2012);
- M. Gandz, qui était professeur et directeur général – conception de programmes, à l'Ivey Business School de l'Université Western, en Ontario (jusqu'en 2013).

Le nom, la municipalité de résidence et les occupations principales des hauts dirigeants de la société et des hauts dirigeants des principales filiales, selon les renseignements établis au 21 mars 2014, sont les suivants :

| Nom et municipalité de résidence | Occupation principale au sein de la société |
|---|---|
| Michael H. McCain Toronto (Ontario) Canada | Président et chef de la direction |
| Richard A. Lan Chatham (New Jersey) États-Unis | Chef de l'exploitation, Groupe alimentaire, et président et chef de la direction, Boulangerie Canada Bread, Limitée |
| J. Scott McCain Toronto (Ontario) Canada | Président et chef de l'exploitation, Groupe agroalimentaire |
| Michael H. Vels Palgrave (Ontario) Canada | Premier vice-président et chef des Finances |
| J. Nicholas Boland Toronto (Ontario) Canada | Vice-président, Relations avec les investisseurs |
| Kenneth G. Campbell Guelph (Ontario) Canada | Premier vice-président, Fabrication |
| Rocco Cappuccitti Richmond Hill (Ontario) Canada | Premier vice-président et secrétaire de la société |
| Stephen L. Elmer Newmarket (Ontario) Canada | Vice-président et contrôleur |
| Stephen D. Graham Toronto (Ontario) Canada | Chef de la commercialisation |
| Glen L. Gratton Grande Pointe (Manitoba) Canada | Vice-président, Maple Leaf Agri-Farms |
| Ian V. Henry Mississauga (Ontario) Canada | Premier vice-président et chef des Ressources humaines |
| Randall D. Huffman Toronto (Ontario) Canada | Chef de la salubrité des aliments et premier vice-président, Qualité et Six Sigma |
| Bill Kaldis North York (Ontario) Canada | Premier vice-président, Logistique |
| Lynda J. Kuhn Acton (Ontario) Canada | Première vice-présidente, Communications |
| Gary Maksymetz Carlisle (Ontario) Canada | Président, Les Aliments de consommation Maple Leaf |
| Rory A. McAlpine Oakville (Ontario) Canada | Vice-président, Relations gouvernementales et industrielles |
| C. Barry McLean Toronto (Ontario) Canada | Président, Boulangerie Canada Bread, Produits de boulangerie frais |
| Daniel J. Curtin Laval (Québec) Canada | Président, Boulangerie Canada Bread, Produits de boulangerie congelés |
| Clifford Irwin Londres, Angleterre | Directeur principal, Maple Leaf Bakery UK |

| Nom et municipalité de résidence | Occupation principale au sein de la société |
|---|---|
| Maryanne D. Chantler Mississauga (Ontario) Canada | Présidente, Boulangerie Canada Bread, Produits préparés frais |
| Jeremy P. Roberts Cedar Valley (Ontario) Canada | Vice-président et trésorier |
| Deborah K. Simpson Toronto (Ontario) Canada | Présidente, Services d'entreprise, Les Aliments Maple Leaf |
| Peter C. Smith Vancouver (Colombie-Britannique) Canada | Vice-président, Ingénierie de l'entreprise |
| Richard Young Toronto (Ontario) Canada | Premier vice-président, Transformation, Les Aliments de consommation Maple Leaf |

Au cours des cinq dernières années, les membres de la haute direction de la société qui n'occupent pas leur poste depuis plus de cinq ans ont exercé les principales occupations suivantes : **M. J.N. Boland** a été vice-président, Projets financiers (de 2007 à 2011); **M. K.G. Campbell** a été chef de la chaîne d'approvisionnement de Molson Coors Canada (de 2003 à 2009) et conseiller en affaires indépendant (de 2009 à 2011); **M^{me} M.D. Chantler** a été vice-présidente, Achats et chaîne d'approvisionnement (de 2005 à 2009), première vice-présidente et directrice générale pour l'Ontario, Produits de boulangerie frais, au sein de Canada Bread (de 2009 à 2011) et première vice-présidente, Six Sigma (de 2011 à 2012); **M. D.J. Curtin** a été premier vice-président, Ventés – Amérique du Nord de la Boulangerie Maple Leaf (de 2008 à 2012); **M. S.L. Elmer** a été vice-président, Finance et services d'information, Les Aliments Maple Leaf (de janvier 2009 à décembre 2010); **M. S.D. Graham** a été président du conseil et chef de la direction de The Graham Group (de 2008 à 2009); **M. I.V. Henry** a été vice-président, Relations de travail (de 2002 à 2011) et vice-président, Relations de travail et ressources humaines (de 2011 à 2013); **M. B. Kaldis** a été vice-président, Logistique, de la société (de 2009 à 2011); **M^{me} L.J. Kuhn** a été première vice-présidente, Communications et relations publiques, Les Aliments Maple Leaf (de 2008 à 2010); **M. G. Maksymetz** a été premier vice-président, Les Aliments de consommation Maple Leaf (de 2004 à 2010); **M. J. Roberts** a été chef de la direction financière, Quebecor World (de 2008 à 2009) et vice-président principal, Finance, George Weston limitée (de 2009 à 2012); **M^{me} D.K. Simpson** a été vice-présidente, Finances (de 2007 à 2011) et première vice-présidente, Finances (de 2011 à 2013); **M. R. Young** a été président, Les Aliments de consommation Maple Leaf (jusqu'en 2010).

Propriété des actions avec droit de vote – Administrateurs et membres de la haute direction

Au 21 mars 2014, les administrateurs et les membres de la haute direction de la société, en tant que groupe, détenaient en propriété véritable, directement ou indirectement, un total de 2 018 747 actions ordinaires ou exerçaient un contrôle ou une emprise sur un tel nombre, directement ou indirectement, ce qui représentait environ 1,43 % des actions ordinaires émises et en circulation de la société. Ce total ne comprend pas les 45 998 783 actions ordinaires (32,78 % du total des actions ordinaires) de la société détenues par McCain Capital Inc., dont M. M.H. McCain est le propriétaire réel et sur laquelle il exerce un contrôle. Ce total ne comprend pas non plus les 15 894 413 actions ordinaires (11,33 % du total des actions ordinaires) de la société sur lesquelles West Face Capital Inc. exerce un contrôle ou une emprise, et dont M. Boland, administrateur, est président et chef de la direction.

COMITÉ D'AUDIT

Composition du Comité d'audit

Le Comité d'audit des Aliments Maple Leaf regroupe les administrateurs suivants, chacun étant membre du comité depuis l'année indiquée :

| | |
|---------------------------------------|------|
| D.E. McGarry (présidente depuis 2007) | 2006 |
| J.L. Bragg | 2009 |
| C.R. Lamoureux | 2009 |
| J.P. Olson | 2011 |

Chacun des membres du Comité d'audit est indépendant, au sens des lois sur les valeurs mobilières applicables, et aucun ne touche, directement ou indirectement, de rémunération de la société sauf la rémunération touchée à titre de membre du conseil d'administration et de ses comités. Tous les membres du Comité d'audit ont des compétences financières selon la définition donnée à cette expression dans le *Règlement 52-110 sur le comité d'audit*. Lorsqu'il se penche sur les critères servant à déterminer les compétences financières, le conseil d'administration tient compte de la capacité de lire et de comprendre un bilan, un état des résultats et un état des flux de trésorerie d'une société dont les activités s'apparentent à celles de la société.

La charte du Comité d'audit figure à l'Annexe A.

Formation et expérience pertinentes des membres du Comité d'audit

J.L. Bragg

M. Bragg possède un diplôme double de premier cycle en commerce et en éducation de l'Université Mount Allison et a fondé Oxford Frozen Foods en 1968 et Bragg Communications en 1970. M. Bragg est président, président du conseil et cochef de la direction d'Oxford Frozen Foods. Il a siégé au conseil d'administration de nombreuses sociétés ouvertes et, en plus de siéger au conseil d'administration de la société, il agit en qualité d'administrateur de La Banque Toronto-Dominion et de Moosehead Breweries Limited. M. Bragg est membre du comité d'audit de La Banque Toronto-Dominion et a été membre du comité d'audit de Canada Bread.

C.R. Lamoureux

M. Lamoureux est actuaire et Fellow de l'Institut canadien des actuaires. Il a été chef de la direction du Régime de retraite des enseignantes et des enseignants de l'Ontario, caisse de retraite du secteur public, jusqu'à sa retraite en 2007. M. Lamoureux s'est joint au Régime de retraite des enseignantes et des enseignants de l'Ontario après avoir travaillé aux bureaux de New York et d'Ottawa de Metropolitan Life. Il siège aux conseils d'Orbite Aluminae Inc. et d'Industrielle Alliance, Assurance et services financiers inc. de même qu'au conseil et au comité d'audit de Xstrata plc et a été administrateur d'Atrium Innovations Inc. Par le passé, M. Lamoureux a été membre du groupe consultatif du Conseil des normes internationales d'audit et d'assurance.

D.E. McGarry

M^{me} McGarry détient un baccalauréat en sciences (administration des affaires) de la University of Redlands, en Californie. Elle compte plus de 30 ans de service auprès de Xerox Corporation, notamment au Canada, pendant cinq ans, à titre de présidente du conseil, présidente et chef de la direction, soit de 1993 à 1998. Avant de prendre sa retraite en 2005, M^{me} McGarry occupait le poste de chef de la commercialisation de Xerox Corporation. M^{me} McGarry a été administratrice et membre du comité d'audit d'Omnova Solutions Inc. (société cotée à la NYSE) jusqu'à son départ à la retraite en 2007 et elle a été administratrice de Corporation Financière Canada-Vie.

J.P. Olson

M. Olson possède 35 années d'expérience dans l'industrie de l'alimentation et des boissons, dont 17 années à titre de haut dirigeant pour de nombreux importants fabricants de produits alimentaires et de boissons à l'échelle mondiale. Il est premier vice-président, Exploitation retraité de PepsiCo International, fabricant mondial de produits alimentaires et de boissons. De 2002 à 2006, il a occupé ce poste pour la division Europe, Moyen-Orient et Afrique de PepsiCo, fonction dans le cadre de laquelle il était responsable de l'ensemble des activités de fabrication, de distribution et d'achat, de même que des travaux techniques, de cette division. De 1999 à 2002, M. Olson a été vice-président, Exploitation d'Ernest & Julio Gallo Winery, le plus important producteur de vins au monde, pour lequel il s'occupait de l'ensemble des activités liées aux vignobles, à l'approvisionnement, à la production, à l'embouteillage et à la distribution. M. Olson a également été vice-président de l'exploitation pour Frito-Lay Canada de 1990 à 1992.

Honoraires payés aux auditeurs – KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L.

Pour les exercices clos les 31 décembre 2013 et 2012, les honoraires payés par la société pour les services assurés par KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L. sont ventilés dans le tableau ci-dessous. Chaque année, le Comité d'audit revoit un sommaire des services assurés par les auditeurs à la société et à ses filiales. En 2004, le Comité d'audit a établi une politique exigeant l'approbation préalable de tous les services non liés à l'audit qui doivent être exécutés par les auditeurs externes. Tout mandat accordé par la société à KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L. pour des services non liés à l'audit doit être approuvé au préalable par le Comité d'audit. Entre les réunions du Comité d'audit, le président du Comité d'audit se voit déléguer l'autorité d'approuver les mandats. Ces approbations sont présentées au Comité d'audit dans son ensemble à sa réunion suivante. La politique interdit également la prestation, par KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L., de divers services qui, de l'avis du Comité d'audit, pourraient avoir une incidence sur l'indépendance de KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L.

Au cours des deux derniers exercices, KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L. n'a fourni aucun des services suivants à la société : i) services de tenue de livres et autres services liés aux registres comptables ou aux états financiers; ii) services de conception et de mise en œuvre de systèmes d'information financière; iii) services d'évaluation, opinions sur l'équité du prix offert et rapports sur les apports en nature; iv) services actuariels; v) services d'impartition de l'audit interne; vi) fonctions de gestion; vii) ressources humaines; viii) services de courtage, de conseils en placement ou de services bancaires d'investissement; et ix) services juridiques et services d'experts-conseils non liés à l'audit.

| Description | 2013 | 2012 |
|---|---------------------|---------------------|
| Honoraires d'audit ¹⁾ | 1 708 660 \$ | 1 742 280 \$ |
| Honoraires pour services liés à l'audit ²⁾ | 494 070 | 409 386 |
| Honoraires pour services fiscaux ³⁾ | 142 888 | 234 217 |
| Autres frais ⁴⁾ | 1 011 387 | 256 051 |
| Total des honoraires | 3 357 005 \$ | 2 641 934 \$ |

Notes :

- 1) Audit des états financiers annuels et examen des états financiers trimestriels des Aliments Maple Leaf (y compris l'audit des filiales et l'examen des états financiers intermédiaires).
- 2) Services connexes à l'audit, regroupant principalement les procédés d'audit à des fins de conformité et à des fins commerciales, notamment l'audit des états financiers des régimes de retraite des employés qui ne sont pas compris dans les honoraires d'audit, le rapport sur les procédés spécifiés mis en œuvre à l'égard de programmes réglementaires, gouvernementaux et contractuels, les services de consultation comptable, les honoraires de traduction et d'autres services.
- 3) Pour les services liés aux prix de transfert, à la planification et à l'observation fiscales au Canada et à l'échelle internationale et aux impôts indirects.
- 4) Pour les produits et services autres que ceux compris dans 1) à 3), à savoir les services-conseils liés aux dessaisissements éventuels.

POURSUITES ET PROCÉDURES RÉGLEMENTAIRES

La société est partie défenderesse dans certaines poursuites qui surviennent dans le cours normal des affaires. De l'avis de la direction, l'aboutissement de ces poursuites n'aura pas d'incidence importante sur son bénéfice ou sa situation financière. La société ne fait l'objet d'aucune procédure judiciaire ou réglementaire d'importance, à l'exception de ce qui figure ci-après.

Par suite du rappel de produits d'août 2008, plusieurs poursuites en recours collectif ont été déposées contre la société au nom de personnes qui ont consommé ou acheté des produits ayant fait l'objet du rappel en raison de l'éventuelle contamination à la bactérie *Listeria monocytogenes*. Le 18 décembre 2008, la société a conclu une entente de règlement avec les demandeurs de ces poursuites en recours collectif. Les tribunaux de l'Ontario, de la Saskatchewan et du Québec ont approuvé le règlement en mars et en avril 2009. Le montant du règlement est de 25 millions de dollars et pourrait être majoré d'un montant maximal de 2 millions de dollars si les réclamations et les coûts s'élèvent à plus de 25 millions de dollars. Un administrateur des poursuites indépendant nommé par le conseiller juridique des demandeurs a administré, sous la supervision du tribunal, la compensation versée à même le montant du règlement. La société et le conseiller juridique des demandeurs estiment que le règlement du recours collectif est juste et raisonnable et qu'il est dans l'intérêt supérieur des demandeurs. Le montant du règlement est entièrement financé par les fournisseurs de l'assurance responsabilité civile de la société. En octobre 2011, la société a été informée que le montant supplémentaire de 2 millions de dollars était requis, ce qui a porté à 27,0 millions de dollars le montant du règlement. En février 2012, après que les tribunaux ont donné leur approbation, les indemnités payables à même le fonds du règlement ont été versées aux individus et aux entités qui avaient déposé des demandes de réclamation valides contre la société. Au final, les individus ont été indemnisés à hauteur de 94 % du montant de leur réclamation et les autorités provinciales en santé, à hauteur de 85 %.

CONFLITS D'INTÉRÊTS

À la connaissance de la société, aucun administrateur ou membre de la haute direction des Aliments Maple Leaf Inc. n'a de conflit d'intérêts existant ou potentiel avec la société ou ses filiales.

MEMBRES DE LA DIRECTION ET AUTRES PERSONNES INTÉRESSÉES DANS DES TRANSACTIONS IMPORTANTES

À la connaissance de la société, à l'exception de ce qui est décrit dans la présente notice annuelle ainsi que dans l'Entente avec West Face, l'Accord sur la gouvernance et la convention de vote décrits ci-après dans la rubrique « Contrats importants », aucun administrateur, aucun membre de la haute direction de la société, aucune personne physique ou morale qui est un propriétaire véritable direct ou indirect de, ou qui exerce un contrôle ou une emprise sur, plus de 10 pour cent des titres de la société, toutes catégories confondues, ni aucune personne liée à de telles personnes physiques ou morales ou qui est membre de leur groupe n'a eu d'intérêt important, direct ou indirect, relativement à une transaction conclue au cours des trois derniers exercices clos ou au cours de l'exercice en cours qui a eu une incidence importante ou dont il est raisonnable de croire qu'elle aura une incidence importante sur la société ou l'une ou l'autre de ses filiales. MM. Vels et Lan ainsi que certains autres dirigeants de la société (à l'exclusion de M. Michael McCain et de M. Scott McCain) devraient participer à un plan de rémunération incitatif de la société aux termes duquel ces dirigeants (uniquement en leur qualité de dirigeants des Aliments Maple Leaf) pourraient avoir le droit de recevoir une rémunération fondée sur la réalisation de la vente de Canada Bread et sur la valeur de vente de cette dernière. Toute rémunération aux termes d'un tel plan sera versée par les Aliments Maple Leaf.

AGENT DES TRANSFERTS ET AGENT COMPTABLE DES REGISTRES

L'agent des transferts de la société est Services aux investisseurs Computershare Inc. et les lieux de transfert des actions ordinaires de la société se situent à Vancouver, en Colombie-Britannique; à Calgary, en Alberta; à Toronto, en Ontario; et à Montréal, au Québec.

INTÉRÊTS DES EXPERTS

Les auditeurs indépendants de la société, KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L., ont produit un rapport des auditeurs pour la société concernant les bilans consolidés de la société aux 31 décembre 2013 et 2012, les comptes consolidés de résultat et les états consolidés du résultat global et de la variation des capitaux propres ainsi que les tableaux consolidés des flux de trésorerie pour les exercices clos les 31 décembre 2013 et 2012. KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L. est un auditeur indépendant au sens de l'expression donnée dans les règles et les interprétations connexes prescrites par les organismes professionnels compétents au Canada.

CONTRATS IMPORTANTS

Les seuls contrats importants conclus par la société au cours du dernier exercice ou conclus par celle-ci avant le dernier exercice, mais depuis le 1^{er} janvier 2003, et qui demeurent en vigueur, à l'exception des contrats qu'elle conclut dans le cours normal de ses activités, sont les suivants :

- a) Une entente de règlement intervenue entre la société et West Face Capital Inc. ainsi que diverses entités du même groupe que West Face Capital Inc. (collectivement, « West Face ») datée du 2 février 2011 (l'« Entente avec West Face »), qui stipule, entre autres dispositions, que :
 - i) M. Gregory A. Boland, chef de la direction de West Face, est nommé au conseil d'administration, au Comité des ressources humaines et de la rémunération et au Comité de gouvernance d'entreprise (avec prise d'effet le 23 février 2011, soit la date de la première réunion du conseil d'administration suivant la signature de l'Entente avec West Face);
 - ii) West Face a accepté de retirer sa demande quant à la tenue d'une assemblée des actionnaires et de cesser ses activités de sollicitation;
 - iii) la société a convenu de nommer les membres du conseil d'administration en poste à cette date de même que M. Boland et un nouvel administrateur indépendant en vue d'être élus à l'assemblée annuelle des actionnaires de 2011;
 - iv) si M. Boland (ou, dans certains cas, une autre personne nommée par West Face Capital) n'était pas nommé au poste d'administrateur en 2012, tant que West Face continuerait de détenir au moins 7,5 % des actions en circulation de la société, elle ne serait plus assujettie à des restrictions relatives à ses activités de sollicitation;
 - v) le conseil d'administration réduira de 14 à 10 ou 12 le nombre d'administrateurs qui seront candidats en vue de l'élection à l'assemblée annuelle des actionnaires de 2012; dans le deuxième cas, quatre des administrateurs sortants ne seront pas nommés de nouveau et le conseil d'administration nommera deux nouveaux administrateurs indépendants.
- b) Un accord sur la gouvernance daté du 28 juillet 2011 engageant McCain Capital Corporation (« MCC »), qui détenait alors approximativement 31,3 % des actions émises et en circulation de la société, ainsi que M. Michael H. McCain, président et chef de la direction de la société (l'« Accord sur la gouvernance »), lequel accord découle d'une réorganisation proposée de la participation de MCC dans la société conclue le 2 décembre 2011. L'Accord sur la gouvernance stipule notamment que :

- i) MCC et, après l'achèvement de la réorganisation, M. McCain auront le droit de nommer un nombre d'administrateurs de la société proportionnel à leur participation dans la société. Ainsi, selon la taille actuelle du conseil d'administration, lequel est composé de 13 administrateurs, M. McCain a le droit de nommer quatre administrateurs;
 - ii) tous les autres administrateurs siégeant au conseil, mis à part l'administrateur lié à West Face, seront, sauf dans certaines circonstances, des administrateurs indépendants de la direction, de M. McCain, de MCC et de West Face;
 - iii) la société n'entreprendra aucune action visant à différer ou à empêcher la réorganisation de la participation de MCC dans la société ou le transfert de la totalité de sa participation dans la société à M. McCain;
 - iv) MCC et, après l'achèvement de la réorganisation, M. McCain conviennent de voter en faveur du régime de droits des actionnaires adopté le 28 juillet 2011 par le conseil d'administration.
- c) Une convention visant un régime de droits des actionnaires conclue entre la société et Services aux investisseurs Computershare Inc., à titre d'agent responsable des droits, et datée du 28 juillet 2011, laquelle convention a été modifiée et reformulée en date du 5 décembre 2011.
 - d) Une convention d'acquisition conclue entre la société et Darling International Inc. (« Darling ») datée du 23 août 2013 visant l'acquisition, par Darling, de l'entreprise d'équarrissage qui exerce ses activités sous le nom de Rothsay, et dont la clôture a eu lieu le 28 octobre 2013.
 - e) Une convention de vote conclue entre la société et Grupo Bimbo, S.A.B. de C.V. (« Grupo Bimbo ») (la « convention de vote ») datée du 11 février 2014 visant l'acquisition, par Grupo Bimbo, des actions de Canada Bread et aux termes de laquelle la société s'engage à prendre certaines mesures et à poser certains gestes pour soutenir les transactions décrites dans la convention de vote, notamment à exercer les droits de vote qu'elle détient aux termes de ses actions de Canada Bread en faveur de la convention d'arrangement qui sera présentée aux actionnaires de Canada Bread à l'assemblée extraordinaire qui aura lieu le 3 avril 2014.

Ces documents peuvent être consultés sur SEDAR à l'adresse www.sedar.com.

AUTRES RENSEIGNEMENTS

D'autres renseignements, dont la rémunération et l'endettement des administrateurs et des dirigeants ainsi que les principaux porteurs d'actions ordinaires et de titres autorisés aux fins d'émission aux termes des régimes de rémunération fondée sur des actions ainsi que les intérêts des initiés dans les transactions importantes, le cas échéant, sont contenus dans l'avis de convocation à l'assemblée annuelle des actionnaires et dans la circulaire de sollicitation de procurations par la direction publiés relativement à l'assemblée annuelle et extraordinaire des actionnaires devant avoir lieu le 1^{er} mai 2014. D'autres renseignements financiers figurent aussi dans le rapport de gestion et les états financiers consolidés de la société pour l'exercice clos le 31 décembre 2013. Des exemplaires des documents susmentionnés peuvent être obtenus gratuitement, en faisant parvenir une demande au secrétaire de la société, Les Aliments Maple Leaf Inc., 30, avenue St. Clair Ouest, bureau 1500, Toronto (Ontario) M4V 3A2.

Les renseignements susmentionnés et des renseignements supplémentaires relativement à Les Aliments Maple Leaf sont disponibles sur le site Web de SEDAR, à l'adresse www.sedar.com.

ANNEXE A
CHARTRE DU COMITÉ D'AUDIT
(LE « COMITÉ ») DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE
LES ALIMENTS MAPLE LEAF INC. (LA « SOCIÉTÉ »)

Nature et objectif du Comité

Le Comité est un comité permanent nommé par le conseil d'administration (le « Conseil ») et établi pour permettre à la société de satisfaire à ses obligations à titre de société ouverte en ce qui a trait aux comités d'audit et pour aider le Conseil à s'acquitter de ses responsabilités en matière de surveillance, eu égard i) aux conventions et pratiques comptables, ii) à l'intégrité des états financiers de la société, iii) au respect des exigences prescrites par les lois et les règlements, iv) aux qualifications, à l'indépendance et à l'efficacité des auditeurs externes, et v) à l'efficacité de la fonction Audit interne.

Le président du Comité et les membres du Comité sont des membres du Conseil nommés au Comité pour assurer une surveillance des activités de la société se rapportant à la présentation de l'information financière, au risque et au contrôle. Il est expressément entendu qu'ils ne sont pas responsables du fonctionnement ou de l'exécution de ces activités au quotidien.

La direction est responsable de la préparation, de la présentation et de l'intégrité des états financiers, ainsi que du maintien de principes appropriés en matière de comptabilité et de présentation de l'information financière, de systèmes d'évaluation des risques et de contrôles et procédures internes destinés à fournir une assurance raisonnable que les actifs sont protégés et que les transactions sont autorisées, comptabilisées et présentées de façon appropriée, de même qu'à assurer l'efficacité et l'efficience des activités, la fiabilité de l'information financière et la conformité avec les normes comptables et les lois et les règlements applicables.

L'auditeur interne est responsable du contrôle de la pertinence et de l'efficacité du système de contrôles internes, et de la présentation d'un rapport à ce sujet.

Les auditeurs externes sont responsables de la planification et de l'exécution de l'audit des états financiers consolidés annuels, conformément aux normes d'audit généralement reconnues, afin de fournir une assurance raisonnable que, entre autres, les états financiers sont conformes aux principes comptables généralement reconnus. En tant que représentants des actionnaires de la société, les auditeurs externes sont tenus de rendre des comptes au Comité et au Conseil, le Comité devant leur donner des instructions en ce sens. Les auditeurs externes relèvent directement du Comité.

Sauf dans les cas mentionnés ci-après, le Comité n'a aucun pouvoir décisionnel, mais il transmet ses constatations et ses recommandations au Conseil, pour que celui-ci les examine et s'appuie sur elles pour prendre ses décisions.

Procédures, pouvoirs et obligations

En plus des procédures et des pouvoirs énoncés dans la politique modifiée ayant trait à la composition, à la nomination et aux pratiques de chacun des comités du conseil d'administration de Les Aliments Maple Leaf Inc. (« Composition, Appointment & Practices of Each Committee of the Board of Directors of Maple Leaf Foods Inc. ») ou dans toute résolution adoptée par le Conseil relativement au Comité, ce dernier doit satisfaire aux exigences suivantes, en termes de procédures, de pouvoirs et d'obligations :

1. *Composition* – Le Comité doit être composé d'au moins trois membres. Chacun des membres du Comité doit être un administrateur « non relié » et « indépendant », au sens des exigences ou lignes directrices relatives au comité d'audit, en vertu des lois sur les valeurs mobilières applicables et des règles de toute bourse à la cote de laquelle les titres de la société sont inscrits.

Sous réserve des dispenses prévues dans les lois sur les valeurs mobilières applicables, tous les membres du Comité doivent « posséder des compétences financières », au sens des exigences ou lignes directrices relatives au comité d'audit, en vertu des lois sur les valeurs mobilières applicables et des règles de toute bourse à la cote de laquelle les titres de la société sont inscrits. Si cette expression n'y est pas définie, le Conseil en interprétera le sens selon son jugement professionnel.

2. *Réunions à huis clos* – Au moins une fois l'an, le Comité doit tenir des réunions à huis clos avec le chef de la fonction Audit interne et avec les auditeurs externes, afin d'aborder toute question qui, selon le Comité ou l'un de ces groupes, devrait faire l'objet de discussions privées. Les personnes concernées devraient avoir un accès illimité au Comité afin de pouvoir lui présenter toute question nécessitant son attention.
3. *Aide professionnelle* – S'il juge que cela est souhaitable, le Comité peut exiger des auditeurs externes et des auditeurs internes qu'ils effectuent des examens ou des audits supplémentaires. De plus, s'il juge que cela est nécessaire pour lui permettre de s'acquitter de ses obligations, le Comité peut, à la charge de la société, retenir les services de spécialistes en droit, en comptabilité, en finance ou dans d'autres domaines et fixer leur rémunération; le cas échéant, il devra en informer le président du Comité de la gouvernance d'entreprise.
4. *Appui* – À moins d'un doute ou d'une certitude qui l'empêcherait de le faire, ce qui doit rapidement être rapporté au Conseil, chaque membre du Comité doit pouvoir compter sur i) l'intégrité des personnes ou organisations, à l'intérieur ou à l'extérieur de la société, qui lui fournissent des informations, ii) l'exactitude des informations financières ou autres que ces personnes ou organisations fournissent au Comité, iii) les déclarations de la direction et des auditeurs externes concernant les services non liés à l'audit que les auditeurs externes ont fournis à la société et à ses filiales.
5. *Rapports au Conseil* – Le Comité, par l'intermédiaire de son président, fait rapport au Conseil eu égard aux réunions du Comité ayant porté sur des questions qu'il étudie, sur ses activités et sur sa conformité avec la présente charte.

Fonctions du Comité

1. *Contrôles internes* – Le Comité procède à des examens et à des discussions avec la direction, les auditeurs externes et les auditeurs internes, tel qu'il le juge nécessaire, et il exerce une surveillance en ce qui a trait aux éléments suivants :
 - a) la pertinence et l'efficacité du système de contrôles comptables et financiers internes ainsi que les recommandations de la direction, des auditeurs externes et des auditeurs internes quant à l'amélioration des pratiques comptables et des contrôles internes;
 - b) toute lacune importante de l'environnement de contrôle interne, y compris en ce qui concerne les contrôles régissant le système informatique et la sécurité;
 - c) la conformité de la direction avec les procédés, les procédures et les contrôles internes de la société.
2. *Examens des organismes de réglementation* – Le Comité passe en revue les constatations découlant de tout examen effectué par un organisme de réglementation concernant les questions financières liées à la société, et il fait des recommandations au Conseil à cet égard.
3. *Nomination des auditeurs externes* – En ce qui concerne la nomination et la surveillance des auditeurs externes :
 - a) aux fins de la nomination des auditeurs externes ou de la reconduction de leur mandat par les actionnaires, le Comité recommande au Conseil, dans la circulaire de sollicitation de

- procurations, les auditeurs externes à nommer en vue d'établir ou de délivrer un rapport des auditeurs ou de rendre d'autres services d'audit, d'examen ou d'attestation à la société;
- b) le Comité fait une recommandation au Conseil, aux fins de l'approbation de la rémunération des auditeurs externes;
 - c) le Comité examine, évalue et approuve les conditions de la mission, l'exécution, l'étendue de l'audit et la stratégie des auditeurs externes en ce qui a trait à l'audit annuel.
4. *Indépendance des auditeurs externes* – Le Comité s'assure de l'indépendance des auditeurs externes et fait des recommandations au Conseil à propos des mesures que le Comité juge nécessaires en vue de protéger et de renforcer l'indépendance des auditeurs externes. Le Comité :
- a) doit engager activement un dialogue avec les auditeurs externes, à propos des relations ou des services susceptibles d'avoir une incidence sur l'objectivité et l'indépendance des auditeurs externes;
 - b) doit exiger des auditeurs externes qu'ils lui soumettent périodiquement, au moins une fois l'an, une déclaration écrite officielle dans laquelle ils décrivent toutes les relations qui existent entre la société, y compris ses filiales, et les auditeurs externes, y compris les membres de leur groupe;
 - c) doit examiner et approuver des politiques d'embauche claires pour la société à l'égard des salariés et anciens salariés des auditeurs externes actuels ou des anciens auditeurs externes;
 - d) peut approuver les politiques et procédures visant l'approbation préalable, par un membre du Comité, de tout service non lié à l'audit que les auditeurs externes fourniraient et dont la prestation ne leur est d'aucune façon interdite. Ces politiques et procédures doivent inclure une description suffisamment détaillée des services dont la prestation est envisagée, et l'approbation préalable des services non liés à l'audit par un membre du Comité auquel a été délégué le pouvoir d'accorder cette approbation doit être présentée au Comité à sa première réunion plénière régulière. Par mesure de précaution, tous les services non liés à l'audit que les auditeurs externes ou l'un quelconque des membres de leur groupe fourniraient à la société ou à l'une quelconque des sociétés de son groupe et qui ne sont pas visés par les politiques et procédures d'approbation préalable approuvées par le Comité doivent recevoir l'approbation préalable de ce dernier;
 - e) doit examiner et approuver les informations fournies, dans la notice annuelle et dans la circulaire de sollicitation de procurations par la direction, au sujet des honoraires versés aux auditeurs externes au cours de l'exercice, au titre de chaque catégorie de services.
5. *Auditeurs internes* – Le Comité examine la structure organisationnelle de la fonction Audit interne, ainsi que l'indépendance et les qualifications de ses membres. Il examine aussi les ressources dont cette fonction dispose, ainsi que les plans d'audit interne et leur mise en œuvre.
6. *Fonction Audit interne* – Le Comité surveille et contrôle la fonction Audit interne, notamment :
- a) en tenant des réunions périodiques avec les auditeurs internes, afin de discuter de la progression de leurs activités, des constatations significatives découlant des audits internes effectués, ainsi que de toute difficulté ou tout conflit survenu avec la direction et de la pertinence des mesures prises par la direction pour corriger les déficiences liées à l'audit;
 - b) en passant en revue les sommaires des rapports à l'intention de la direction préparés par les auditeurs internes, tout en faisant en sorte de disposer de rapports complets et de communiquer avec les auditeurs internes au sujet de leurs rapports et de leurs recommandations au besoin afin d'examiner la mise en application des recommandations antérieures, les mesures que la

direction a prises en réaction à ces rapports, et toute autre question que les auditeurs internes portent à l'attention du Comité.

7. *Audits externes* – Le Comité surveille et contrôle les audits externes, notamment :

- a) en examinant, avec les auditeurs externes, les auditeurs internes et la direction, les questions suivantes : la fonction Audit en général, les objectifs, la dotation en personnel, les emplacements, la coordination, la fiabilité de la direction et de la fonction Audit interne, ainsi que la stratégie générale d'audit, l'étendue des audits des états financiers dont l'exécution est envisagée, les plans d'audit généraux, les responsabilités de la direction, des auditeurs internes et des auditeurs externes, les procédés d'audit devant être mis en œuvre, le calendrier d'application et les budgets estimatifs des audits;
- b) en discutant avec les auditeurs externes des difficultés ou des conflits survenus avec la direction ou avec les auditeurs internes au cours de l'audit, ainsi que de la pertinence des mesures prises par la direction pour corriger les déficiences liées à l'audit et pour résoudre les conflits non réglés;
- c) en prenant toute autre mesure raisonnable qu'il juge nécessaire pour lui permettre d'acquérir la certitude que l'audit a été exécuté conformément aux exigences applicables prescrites par la loi et aux normes d'audit des organismes de réglementation ou des organismes professionnels pertinents;
- d) en examinant et en résolvant les désaccords entre la direction et les auditeurs externes, relativement à la présentation de l'information financière ou à l'application de quelque principe ou pratique comptable.

8. *Principes et conventions comptables* – Dans la mesure qu'il juge nécessaire, le Comité surveille et examine les principes et les conventions comptables de la société, et en discute avec la direction, les auditeurs externes et les auditeurs internes, y compris en ce qui concerne ce qui suit :

- a) *sélection* – le caractère approprié et l'acceptabilité des principes et pratiques comptables que la société suit en matière de présentation de l'information financière, des modifications apportées aux principes ou pratiques comptables de la société, ainsi que de l'application, par la direction, de principes comptables et de pratiques d'information spécifiques, eu égard à des transactions ou événements récents;
- b) *questions significatives concernant la présentation de l'information financière* – toutes les questions significatives concernant la présentation de l'information financière et tous les jugements portés quant à la préparation des états financiers, de même que les « secondes opinions » que des auditeurs indépendants donnent, à la demande de la direction, à propos du traitement comptable d'un élément particulier;
- c) *désaccords* – les désaccords entre la direction et les auditeurs externes ou les auditeurs internes, relativement à l'application de quelque principe ou pratique comptable;
- d) *changement important ou envisagé* – tout changement important qui a été apporté aux principes ou pratiques comptables de la société ou qu'il est envisagé d'y apporter;
- e) *modifications apportées aux exigences réglementaires et comptables* – l'incidence des modifications apportées aux exigences réglementaires et comptables;
- f) *questions de droit, réclamations et éventualités* – toute question de droit, réclamation ou éventualité susceptible d'avoir une incidence significative sur les états financiers, sur les politiques de la société en matière de conformité, sur les rapports, prises de renseignements ou autres documents de correspondance présentant un caractère important et reçus d'autorités de

réglementation ou d'organismes gouvernementaux, ainsi que la façon dont cette question de droit, réclamation ou éventualité a été présentée dans les états financiers;

- g) *information pro forma ou ajustée* – l'utilisation de toute information « pro forma » ou « ajustée » non conforme aux principes comptables généralement reconnus;
 - h) *dépréciation des écarts d'acquisition* – la détermination, par la direction, de toute dépréciation des écarts d'acquisition, comme le prescrivent les normes comptables applicables.
9. *Résultats financiers intermédiaires* – Avant la publication, ou le dépôt auprès des organismes de réglementation pertinents, de tout sommaire des résultats financiers intermédiaires, y compris les communiqués de presse, le Comité examine, avec les auditeurs externes et la direction, les états financiers intermédiaires consolidés, le rapport de gestion connexe et le communiqué de presse qui s'y rattache, puis il en approuve la publication.
 10. *États financiers annuels consolidés audités* – Le Comité examine, avec les auditeurs externes et la direction, les états financiers annuels consolidés audités, le rapport de gestion connexe et le communiqué de presse qui s'y rattache, puis il fait rapport au conseil plénier sur les résultats de cet examen avant l'approbation de ces documents et leur diffusion, par le Conseil, à l'intention des actionnaires.
 11. *Prospectus et circulaires d'information* – Le Comité examine, avec les auditeurs externes et la direction, l'information financière contenue dans tout prospectus ou toute circulaire d'information de la société, et il fait des recommandations au Conseil, en vue de l'approbation de cette information. Le Comité doit également, de façon périodique, évaluer la pertinence des procédures mises en place aux fins de l'examen du système de communication de l'information financière extraite ou dérivée des états financiers et du rapport de gestion.
 12. *Communication entre la direction, les auditeurs internes et les auditeurs externes* – Le Comité constitue une voie de communication ouverte entre la direction, les auditeurs internes, les auditeurs externes et le Conseil.
 13. *Enquêtes indépendantes* – Le Comité mène des enquêtes indépendantes au sujet de toute question qui entre dans son champ de responsabilités.
 14. *Régimes de retraite* – Eu égard aux régimes de retraite, le Comité :
 - a) *objectifs et politiques en matière de placement et composition des actifs placés* – reçoit les recommandations du Comité consultatif sur le placement des fonds de retraite (qui est un comité de la direction), concernant les objectifs et politiques en matière de placement ainsi que la composition des actifs placés, puis fait des recommandations au Conseil à cet égard;
 - b) *embauche de gestionnaires de placement* – reçoit la recommandation du Comité consultatif sur le placement des fonds de retraite et approuve l'embauche et le licenciement des gestionnaires de placement;
 - c) *rendement du régime de retraite* – reçoit les rapports du Comité consultatif sur le placement des fonds de retraite, en ce qui a trait au rendement des régimes de retraite, et il fait rapport au Conseil;
 - d) *énoncé des politiques et des procédures de placement (« EPPP »)* – reçoit la recommandation du Comité consultatif sur le placement des fonds de retraite et approuve le dépôt de l'EPPP;
 - e) *Comité consultatif sur le placement des fonds de retraite* – surveille les activités du Comité consultatif sur le placement des fonds de retraite.

15. *Autres rapports des auditeurs externes* – Le Comité examine tous les rapports que les auditeurs externes sont tenus de fournir au Comité ou au Conseil, conformément aux règles, politiques et pratiques des organismes de réglementation ou des organismes professionnels pertinents, ainsi que tous les autres rapports que le Comité peut exiger, et il discute de ces rapports.
16. *Plaintes portant sur des questions liées à la comptabilité, aux contrôles ou à l’audit* – Le Comité établit des procédures concernant la réception, la conservation et le traitement des plaintes reçues par la société au sujet de la comptabilité, des contrôles comptables internes et de l’audit, ainsi que des procédures concernant la présentation confidentielle, sous le couvert de l’anonymat, par les salariés de préoccupations touchant des points discutables en matière de comptabilité ou d’audit. En outre, le Comité surveille la mise en œuvre de ces procédures, et il examine périodiquement, avec la direction et les auditeurs internes, ces procédures ainsi que les plaintes significatives qui ont été reçues.
17. *Exposition aux risques financiers* – Le Comité rencontre périodiquement la direction afin d’examiner les principaux risques financiers auxquels la société est exposée ainsi que les mesures que la direction a prises en vue de surveiller et de contrôler ces risques, notamment le recours à des instruments financiers dérivés et à des activités de couverture, et d’en discuter.
18. *Comités d’audit de filiales importantes* – Le Comité reçoit et examine les procès-verbaux des réunions des comités d’audit des filiales importantes de la société.
19. *Autres questions déléguées* – Le Comité examine et/ou approuve toute autre question expressément déléguée au Comité par le Conseil, et il entreprend, au nom du Conseil, toute autre activité jugée nécessaire ou souhaitable afin d’aider le Conseil à s’acquitter de ses responsabilités de surveillance, eu égard aux questions d’ordre financier.

La Charte

20. *Examen de la Charte* – Le Comité doit examiner et réévaluer la pertinence de la présente Charte au moins une fois l’an ou plus souvent s’il le juge approprié, puis recommander au Comité de gouvernance d’entreprise les modifications qui pourraient y être apportées.
21. *Performance du Comité* – Chaque année, le Comité doit évaluer sa performance par rapport à la présente Charte. Le résultat de cette évaluation doit être soumis au Comité de gouvernance d’entreprise.
22. *Diffusion de la Charte* – Le Comité doit s’assurer que la présente Charte est affichée sur le site Internet de la société et qu’elle figure dans sa notice annuelle, conformément aux lois sur les valeurs mobilières et aux exigences réglementaires qui s’appliquent.